

JANVIER 2018

CHARTRES Votre Ville®

**BIENVENUE EN 2018
UN PANORAMA DES PROJETS ET RÉALISATIONS**

EN ATTENDANT LE NOUVEAU PÔLE ADMINISTRATIF...



Pour Noël, la place des Halles a accueilli ses premières animations dans sa nouvelle configuration.



Bienvenue en 2018 !

Cette nouvelle année va apporter son cortège de nouveautés.

Enfin... peut-on parler de nouveautés lorsque cette année va affirmer, une nouvelle fois, la permanence de nos engagements ? C'est toute la force de notre politique, que nous déroulons maintenant depuis 2001 avec la légitimité que vous lui apportez. Puisque ne pas avancer c'est reculer, nous nous étions engagés à avancer résolument.

Nous en goûtons aujourd'hui les bénéfices.

La rénovation de notre cadre de vie, à travers son patrimoine, son fleurissement et sa propreté notamment, la dynamisation de notre territoire par des programmations culturelles et événementielles de qualité, la notoriété que nous apportent, entre autres, nos grands équipements sportifs... tout cela nous donne les moyens de maintenir nos actions pour votre quotidien.

Ce n'est pas un discours théorique : vous en trouvez la traduction notamment dans les votes de nos budgets, de nos subventions, et dans la baisse continue de nos taux de fiscalité locale. Avons-nous donc raison d'avoir de l'ambition pour votre ville, de choisir nous-mêmes le rythme de notre avancée, de nous appuyer d'abord sur notre volonté de progrès ? Oui, toujours oui, et plus que jamais oui lorsque l'on voit le résultat des avancées frileuses et des désengagements de l'État.

Comme vous le verrez donc à travers les pages de ce nouveau magazine, nous continuerons en 2018 à vous proposer de nombreux rendez-vous, nous maintiendrons la mise en œuvre de moyens significatifs pour faciliter et agrémenter votre quotidien à Chartres, et nous poursuivrons nos investissements pour faire progresser et aboutir nos grands programmes, qui sont bien plus que des projets.

C'est avec cette résolution que j'ai le plaisir de vous adresser mes meilleurs vœux et ceux de toute notre équipe municipale.

Jean-Pierre GORGES
Maire de Chartres

CHARTRES Votre Ville

VOTRE VILLE
LE MAGAZINE DE CHARTRES
NUMÉRO 174
JANVIER 2018
HÔTEL DE VILLE
PLACE DES HALLES
28 019 CHARTRES CEDEX
TÉL. 02 37 23 40 00
votreville@agglo-ville.chartres.fr
www.chartres.fr

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
JEAN-PIERRE GORGES

CO-DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
ELISABETH FROMONT

DIRECTEUR
DE LA COMMUNICATION
STÉPHANE LEFEBVRE

RÉDACTRICE EN CHEF
MATHILDE GORGES

RÉDACTION
JEAN-GUY MURIEL
STÉPHANE LEFEBVRE
NICOLAS CALVEZ
MÉLANIE LELION
JULIA BIGOT-RIDEAU
FRANCK LECHIEN
LOÏC JAOUEN
XAVIER VOINCHET
AUXANE MALLET, stagiaire

PHOTOGRAPHIES
GROUPEMENT MARTINO

MAQUETTE, MISE EN PAGE
PAO MAIRIE DE CHARTRES

IMPRESSION
IMPRIMERIE IMAYE GRAPHIC

TIRAGE
34 000 EXEMPLAIRES

DISTRIBUTION
MAIRIE DE CHARTRES

Dépôt légal : à parution
N° ISSN : 1257-5194

6

PÔLE ADMINISTRATIF

- Doubles façades, double regard



14

SOCIAL

- Le CCAS et CIAS aident les personnes dépendantes





Le Pôle administratif :
livraison 2018.

Le recensement 2018 débute

Comme chaque année, 8 % des Chartrains recevront entre le 18 janvier et le 24 février la visite d'un agent recenseur. Muni d'une carte accréditée, il vous déposera un dossier à remplir ou vous fournira un code pour accéder à sa version numérique. Il sera à votre disposition pour vous aider à compléter les questionnaires si besoin. Réservez-lui bon accueil.

Renseignements :
service des Formalités administratives,
02 37 23 40 00.

18

PANORAMA

- 2018, des projets et des réalisations



35

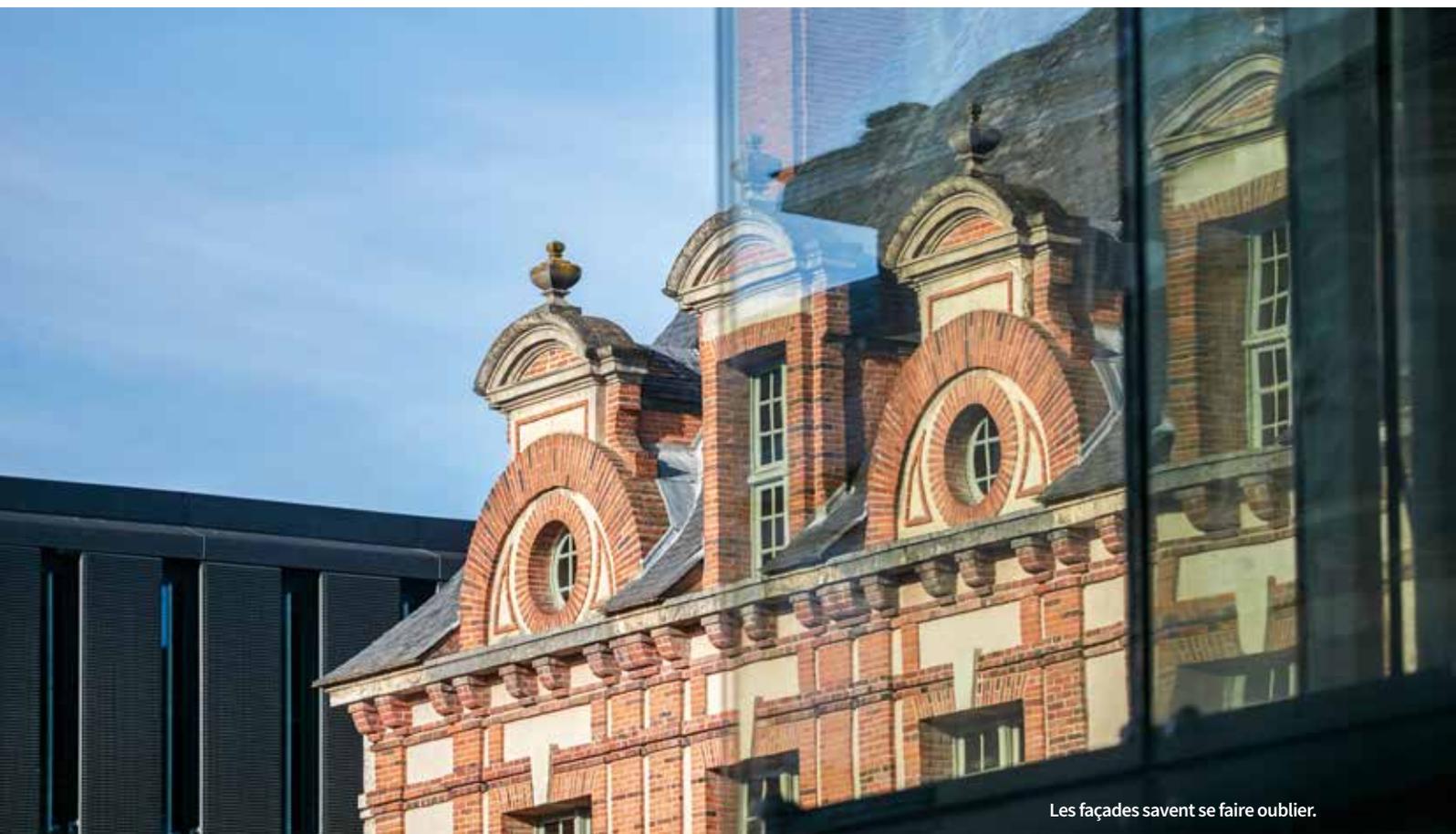
CULTURE

- Les actus culture de janvier



Pôle administratif

Doubles façades, double regard



Les façades savent se faire oublier.

Le Pôle administratif, trois chantiers en simultané : la coque du bâtiment, ses espaces intérieurs, et le réaménagement du périmètre urbain. Tandis que les deux derniers se poursuivent en janvier, le premier est pour ainsi dire terminé : depuis la mi-décembre l'équipement offre son aspect extérieur définitif. Commençons donc l'année avec un double regard sur les façades de ces bâtiments : celui de leur esthétisme et de leur fonctionnalité.

Le cahier des charges pour la création du Pôle administratif chartrain - hôtel de Ville et d'Agglomération - affirmait le rôle « mutualisant » de l'équipement. L'équipement accueillera un guichet unique pour l'intégralité des services publics de la Ville et de l'agglomération, les organes délibérants des deux collectivités et leurs principaux services administratifs. Tout cela sur une emprise et dans un volume limités : ceux de l'ancien hôtel de Ville de Chartres, soit 250 m² au sol, et pas plus haut que le faite de l'hôtel Montescot, bâtiment historique intégré au projet.

Géométrie et sobriété : une intégration réussie

En réponse à cette commande, la proposition de l'agence Wilmotte SA évitait deux écueils en apportant des solutions de qualité. Elle offrait tout d'abord des fonctionnalités conformes aux besoins exprimés en prévoyant notamment pas moins de 8 500 m² de surfaces de planchers en sous-sol, et dans une enveloppe esthétique qui n'entre pas en contradiction avec le patrimoine chartrain environnant. Aujourd'hui livrées, les façades des bâtiments qui com-

posent le Pôle administratif parlent d'elles-mêmes.

Les façades structurelles reprennent des codes du patrimoine chartrain classique, celui dont la qualité a valu au cœur de ville de disposer d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur. Pas plus de trois étages au-dessus du niveau du sol : la hauteur du bâtiment ne doit pas faire irruption dans la ligne de ciel chartraine, si particulière. Des parements de pierre de Souppes (pierre s'apparentant à la pierre de Berchères que l'on retrouve dans les bâtiments historiques de Chartres) et un dernier niveau en acier gris ardoise : avec ces deux traits de famille,

La façade rideau renvoie ostensiblement sur le patrimoine chartrain.



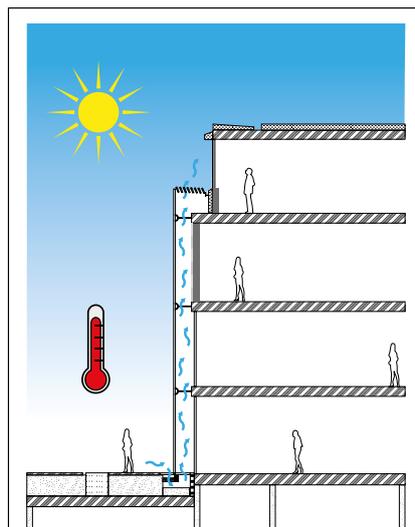
Le patio de l'accueil principal du Pôle administratif, un espace construit qui ne paraît pas l'être.



le bâtiment affirme qu'il est chartrain. Mais le coup de force de l'architecte a été de proposer, en sur-habillage de la façade structurelle des bâtiments, une façade-rideau, réalisée toute de verre, qui joue tour à tour sur la transparence et la réflexion. Une transparence qui segmente les volumes des bâtiments modernes, leur confère une légèreté qui n'est pas réelle, et affirme une volonté d'ouverture. On la retrouve notamment dans les deux passerelles qui lient les nouveaux volumes à ceux de l'hôtel classé, et permettent à ce siège historique de la mairie de Chartres de conserver son identité sans être enfermé visuellement. On la retrouve aussi dans les grands atriums de l'accueil principal du Pôle administratif, place des Halles, et de l'entrée du back-office, rue Saint-Michel, deux volumes qui laissent le regard traverser les bâtiments. Une grande respiration comparée aux blocs de béton qui s'élevaient autrefois à leurs emplacements et constituaient un mur imposant dans la ville. Cette nouvelle architecture l'affirme : de la place des Halles à la rue Saint-Michel, de la rue de la Mairie à la rue au Lin, circulez, vous avez tout à voir !

À voir également : les constructions voisines... des images en miroir sur ces grandes façades nouvelles, grâce aux propriétés du verre utilisé qui polarise ou renvoie tour à tour la lumière, selon l'angle avec lequel elle frappe les parois.

Un jeu de camouflage, classique et ef-

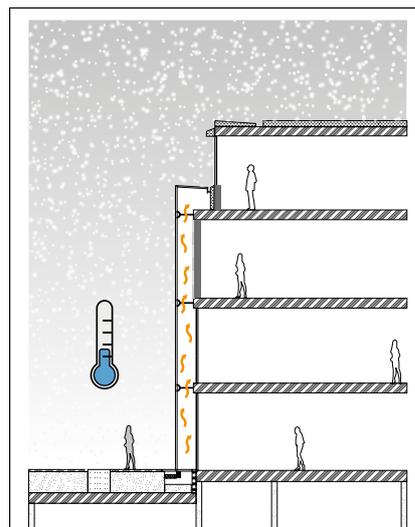


ficace, un choix de matériaux sobres et de qualité, un dessin géométrique et épuré... Par la conception intelligente de ses façades, le Pôle administratif prend élégamment sa place dans le cœur de ville chartrain, sans la voler à aucun bâtiment alentour.

Un rôle de régulation thermique

Le choix d'une façade rideau n'est pas guidé que par des motivations esthétiques. Depuis que l'architecture est aussi conçue en fonction de facteurs de développement durable, notamment la chasse aux économies d'énergies, cette solution d'habillage des bâtiments a révélé certains talents.

Distances de 70 centimètres de la façade structurelle des bâtiments, elles sont aussi ce qu'on appelle une double-peau. Vocabulaire révélateur : à l'image d'un épiderme, elles contribuent à protéger les espaces intérieurs des aléas météorologiques. Outre la qualité du verre qui filtre une partie des rayonnements solaires, modérant les montées de tempéra-



tures intérieures, c'est un système de ventilation intelligente qui constitue le secret de cette propriété.

L'espace entre les façades est en effet ouvert ou fermé selon les besoins du bâtiment. Besoin d'apporter de la fraîcheur ? En été un jeu de ventelles est ouvert qui permet la circulation de l'air. L'air chaud contenu entre les deux parois s'évacue automatiquement par le haut, le besoin en climatisation est réduit. Besoin de monter le bâtiment en température ? En hiver les ventelles sont maintenues fermées, l'air emprisonné, statique, se réchauffe au soleil extérieur à travers la façade rideau et constitue une couverture chauffante pour le bâtiment, qui permettra de modérer le recours en chauffage actif. Ce dispositif de régulation thermique du bâtiment complète l'arsenal « développement durable » du Pôle administratif, qui en fait un équipement particulièrement économe en énergies. Il ne sera toutefois opérationnel qu'une fois les plaques de verres jointoyées, dernière intervention technique à opérer sur ces façades.



L'Europe s'engage
L'Europe c'est ici.
L'Europe c'est maintenant.

Le Pôle administratif de Chartres est une opération cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.



Pôle Gare

Vers la libération de l'Épargne

En décembre, les engins de démolition ont grignoté, petit à petit, les anciens bâtiments de la SNCF présents sur la zone de l'Épargne. Cette libération est l'un des préalables aux travaux de construction du futur complexe culturel et sportif du Pôle Gare, la prochaine « Aréna » de l'agglomération chartraine. L'année 2018 sera consacrée à la préparation de ces terrains : démolition des bâtiments, dépollutions et dépollutions pyrotechniques, archéologie préventive.



Pôle Gare

Le hall de la gare illuminé de vitraux

Les travaux se poursuivent dans la gare de Chartres. A la demande de la Ville, une œuvre y sera installée dans les prochaines semaines. Il s'agit d'une création en vitrail, sortie de l'imagination de l'artiste Jean-Paul Albinet et réalisée par les ateliers Loire. Dans le grand hall de la gare, elle créera une lumière vivante.



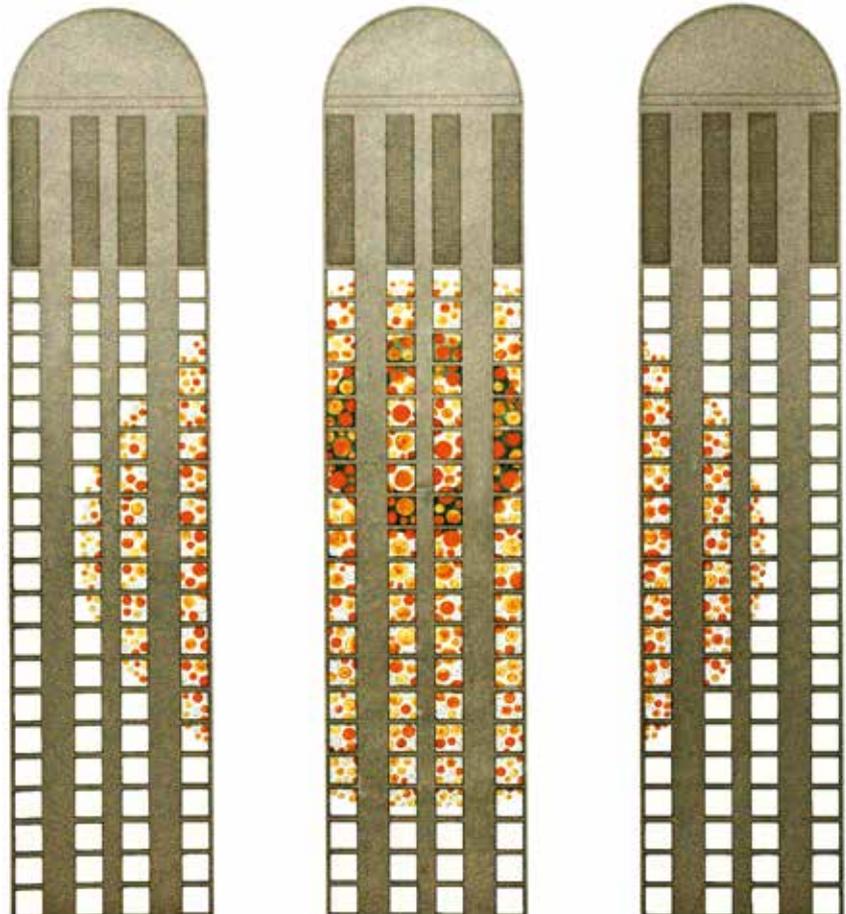
L'artiste, Jean-Paul Albinet

Les usagers du train ne pourront pas la rater : *Constellation des voyageurs* prendra place sur la façade sud du hall de la gare. Réalisée en vitrail, cette œuvre créera un souffle de lumière 40 m² dans le bâtiment. C'était un souhait de l'équipe municipale : « Pour Jean-Pierre Gorges, il n'était pas possible d'entrer dans le hall sans qu'il y ait un clin d'œil au vitrail et à la lumière », explique Daniel Guéret, adjoint au maire en charge du programme Pôle gare.

La Ville a choisi de confier le projet à des créateurs renommés : l'artiste Jean-Paul Albinet, installé à Paris, et les ateliers Loire, spécialistes du vitrail, de Lèves. Avant de le réaliser, une étude historique a d'abord été faite en collaboration avec Bertrand Ahier, l'architecte de SNCF Gares & connexions, pour ne pas dénaturer ce bâtiment. « On a envie de redonner à la gare son lustre d'antan, celui de l'Art déco, de la fin des années 20 », indique Daniel Guéret.

« Mon œuvre la plus importante »

Entre les plans de la SNCF, les vœux des élus et les observations des archi-



Jean-Paul Albinet

tectes des Bâtiments de France, Jean-Paul Albinet a dû s'adapter : « On m'a présenté un cahier des charges important. La Ville souhaitait que la notion de lumière soit prise en compte, mais la SNCF voulait une œuvre légère, pas trop prégnante pour les voyageurs. » L'artiste a trouvé son inspiration dans la forme ronde de l'horloge de la gare. « En visitant les ateliers Loire, j'ai découvert les cives, raconte l'artiste. Une technique utilisée dans l'art du vitrail depuis le Moyen Âge, qui prend la forme de disques comme le rond de l'horloge. A partir de là, j'ai laissé travailler mon imagination. » Concernant les couleurs, Jean-Paul Albinet et les ateliers Loire ont choisi le jaune d'argent qui trouve son origine, là encore, dans l'époque médiévale. Cette coloration se décline du jaune

très clair au brun orange foncé. « Cette œuvre est vivante : c'est intéressant d'imaginer que le soleil projettera sans doute des disques de lumière dans le hall », pense de son côté l'architecte Bertrand Ahier.

Le motif représente une métaphore des voyageurs qui se rejoignent en un même endroit : la gare. « C'est probablement mon œuvre la plus importante, témoigne Jean-Paul Albinet. Et j'espère qu'elle sera tout aussi importante pour les Chartrains. » Pour les ateliers Loire, le défi principal a été de s'adapter aux contraintes de température et de sécurité. « Il a fallu renforcer le vitrail contre les chocs thermiques et mécaniques », précise Bruno Loire. Il doit, en plus, subir un test anti-casse. L'œuvre devrait être installée le mois prochain.

Un foyer tout neuf pour les jeunes actifs



Le nouveau foyer des jeunes travailleurs

La résidence pour jeunes actifs, installée jusqu'ici place Saint-Brice, a déménagé en décembre dans de nouveaux locaux, situés en bordure de la rue de Sours dans le quartier des Clos. L'inauguration a eu lieu le 11 décembre. Une installation qui participe à la mixité sociale du quartier.

Des pièces lumineuses et fonctionnelles, de grandes baies vitrées et une vue imprenable sur la cathédrale... C'est une structure flambant neuf que les jeunes actifs de la résidence Elisabeth-de-Thuringe ont rejoints le mois dernier. Ils ont posé leurs affaires personnelles, rue du Clos-Brette, dans des locaux spécialement construits pour eux. L'opération, dirigée par Chartres Métropole Habitat a été mise en œuvre par la société Linkcity.

Les jeunes ont quitté leur ancien immeuble, situé place Saint-Brice, sans regrets. Il ne correspondait plus vraiment à leurs attentes, explique

Catherine Philippe, la directrice, à la tête d'une équipe de 7 personnes. « *Ce n'était pas moderne, précise-t-elle, de nombreux travaux étaient nécessaires.* » Il faut dire que ce bâtiment, propriété de la congrégation de sœurs de Saint-Paul, dont l'association Résidence jeunes actifs était locataire, avait été construit en 1964..

Des studios équipés

Adieu les chambres exigües de 11 m², bonjour les studios équipés ! Le nouveau foyer des jeunes actifs compte en tout 98 logements destinés aux personnes âgées de 16 à 29 ans : quarante-cinq T1 de 19 m² à 25 m² et

cinquante-trois T1 bis de 29 à 36 m². Le gardien, lui, disposera d'un appartement T3.

Tous les logements comprennent une salle d'eau, un WC individuel, une kitchenette et un mobilier de base, créé par l'association d'insertion Les Ateliers des Carnutes. « *Nous accueillons des personnes qui démarrent un emploi, qui sont en formation ou en stage, mais aussi en emploi précaire,* précise Catherine Philippe. *Cette offre est plus adaptée à ces jeunes car elle favorise leur indépendance.* »

La résidence des jeunes actifs se trouve dans le quartier des Clos, en pleine mutation. « *Ce projet a été associé à la rénovation du quartier, dont*



Les avantages de la résidence pour jeunes actifs

- Une réponse rapide : deux commissions ont lieu chaque semaine pour accepter ou non un dossier
- Un dépôt de garantie facilité grâce à Action logement
- Un loyer à prix modéré (422,40 euros pour un T1, 464,40 euros pour un T1 bis et 232,20 euros pour une colocation ou cohabitation)
- Un logement meublé
- Des aides de la caisse d'allocations familiales d'Eure-et-Loir
- Des animations pédagogiques
- Un accompagnement administratif
- Un préavis de huit jours, contre un mois pour un meublé dans le privé
- Un programme de solidarité internationale pour effectuer des missions à l'étranger

l'un des objectifs est la transformation sociologique avec l'introduction d'une mixité sociale, a indiqué Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres et président de Chartres Métropole Habitat, lors de l'inauguration le 11 décembre. Installer ici ces jeunes, qui entrent dans la vie active, c'est valorisant », a-t-il ajouté.

Dans le même ensemble immobilier, 32 logements (du T2 au T5) ont été construits pour 3,8 millions d'euros. Gérés par Chartres Métropole Habitat, ils sont destinés aux locataires du parc social. D'autres logements doivent être créés, ils s'adresseront notamment aux primo-accédants.

Un coût de 7 millions d'euros

Le coût de l'opération s'élève à 7 millions d'euros, financés par Chartres Métropole Habitat (4 millions d'euros environ), la Caisse d'allocations familiales d'Eure-et-Loir (1 million d'euros), Chartres Métropole (396 000 €). La région Centre-Val de Loire, l'Etat, Action Logement et le Département complètent le financement.

Stationnement

Un forfait post-stationnement remplace les amendes

Depuis le 1^{er} janvier, les collectivités sont responsables de la gestion du stationnement payant et les contraventions sont remplacées par le forfait post-stationnement. Le montant de 30 € a été fixé par le Conseil municipal.



À Chartres, depuis le début de l'année, une nouvelle réglementation est en vigueur pour le stationnement en voirie. Terminés les PV, place au forfait post-stationnement (FPS) instauré par la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam). Cette nouvelle compétence est accordée aux communes par l'État depuis la nouvelle année. Concrètement, le FPS ne s'applique qu'aux usagers qui ne paient pas ou qui dépassent le temps de stationnement. Chaque ville peut décider de son propre barème tarifaire, le montant du FPS a ainsi été fixé à 30 € par le Conseil municipal, contre une amende de 17 € auparavant. « S'il

n'y a pas de système dissuasif, le stationnement sauvage serait partout », a souligné le maire, Jean-Pierre Gorges, lors du conseil municipal du 23 novembre dernier. Pour autant, on n'assomme pas l'usager ; certaines municipalités l'ont fixé à 75 €.

Ce qui change concrètement

Si les trente premières minutes de chaque demi-journée (8 h – 12 h et 14 h – 19 h) sont toujours gratuites, le tarif horaire est modifié après trois heures de stationnement : 8,80 € pour le premier quart d'heure et 14 € pour le quart d'heure suivant. Les usagers devront s'acquitter du forfait post-stationnement lorsqu'ils

stationnent sans payer, dépassent les trois heures de stationnement consécutives, ou dépassent le temps de stationnement pour lequel ils ont payé. Important : le barème forfaitaire du FPS (30 €) sera déduit en fonction de ce que l'usager a déjà déboursé.

Exemple 1 : je me gare à 10 h sans payer à l'horodateur. Un agent passe à 11 h 30, un FPS m'est notifié. Je dois payer 30 €.

Exemple 2 : je me gare à 10 h et je paye une heure de stationnement à l'horodateur. Un agent passe à 11 h 30, un FPS m'est notifié dont seront déduits les 2,40 € dont je me suis acquitté lorsque j'ai garé mon véhicule. Je paierai donc 27,60 €.



Le 5 décembre dernier, Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.



Le CCAS et le CIAS aident les personnes dépendantes

À travers son Centre communal d'action sociale, la Ville accompagne les personnes qui perdent leur autonomie. Elle propose notamment un service de transport individualisé.

Aller à un rendez-vous médical, rendre visite à un proche hospitalisé, effectuer des courses... Tous ces actes de la vie quotidienne peuvent devenir un calvaire lorsque l'on perd son autonomie, du fait de l'âge ou d'un handicap. Comme solution, la Ville propose l'accompagnement social. « Il s'agit d'un service de transport pour la personne vieillissante ou handicapée, explique Sophie Brun, responsable d'animation et lien social au CCAS. Cela concerne beaucoup de personnes en fauteuil roulant ou très dépendantes. Il permet de prévenir l'isolement et de favoriser le maintien d'une vie sociale. »

1350 demandes satisfaites

Pour en bénéficier, la personne fixe un rendez-vous. Elle est ensuite prise en charge de A à Z pour 6,30 €/heure. « Par exemple, s'il s'agit d'aller chez le médecin, l'accompagnant va chercher la personne et patiente dans la salle d'attente le temps du rendez-vous. Il peut ensuite faire un détour par la pharmacie avant de retourner au domicile. »

Ce service fonctionne très bien. Il emploie une personne à plein temps, l'autre à temps partiel. « En 2016, on comptait 148 bénéficiaires et nous avons satisfait 1 350 demandes », précise Sophie Brun. L'accompagnement social fonctionne uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 16 h 30.

→ **Contact. CCAS de Chartres, service accompagnement social : 02 37 18 47 21.**



Christine Manceau et Gilles Zouaoui transportent les personnes âgées sur rendez-vous

Les autres services

L'aide à domicile et les soins infirmiers

Le service d'aide à domicile (SAD) du CCAS accompagne les personnes vieillissantes et handicapées dans les actions de la vie quotidienne (préparation et prise des repas, aide au lever, toilette, habillage). Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), quant à lui, dispense des soins sur prescription médicale. Des aides financières existent pour en bénéficier.

Contacts : SAD, 02 37 18 47 20 ; SSIAD, 02 37 18 47 24

Des animations pour seniors

Voyages, chorale, clubs de quartier, aquagym... De nombreuses activités sont proposées par le service d'animation seniors du CCAS tout au long de l'année.

Contact : 02 37 18 47 23

Les restaurants collectifs

Les personnes de plus de 60 ans et/ou handicapées peuvent s'y rendre pour déjeuner. Gérés par le CCAS, ces restaurants se situent aux Clos (16, rue de Bretigny), à la résidence Silvia-Montfort (26, rue du Docteur-Gibert) et à celle de Marcel-Gaujard (59, rue de la Foulerie).

Contact : 02 37 18 47 18

Le portage de repas à domicile

Ce service permet aux personnes en perte d'autonomie, ou en convalescence après une hospitalisation, de s'alimenter de façon équilibrée et adaptée à sa santé. Les porteurs apportent chaque jour un repas complet (entrée, plat, fromage et dessert), préparé par la restauration collective.

Contact : 02 37 18 47 45

La téléassistance

Le CCAS la propose pour les Chartrains de plus de 60 ans, une intervention rapide est garantie en cas de chute. Des aides financières sont possibles.

Contact : 02 37 18 47 20



Le 4 octobre dernier, les résidents de l'Ehpad Marcel-Gaujard participaient à la Marche bleue.

Prendre soin des plus fragiles



Votre Ville : Quelles aides offrent le CCAS et le CIAS aux personnes dépendantes ?

Elisabeth Fromont, adjointe en charge des affaires sociales : Notre objectif est de faire en sorte que les personnes âgées et/ou en situation d'handicap puissent rester le plus longtemps possible

à leur domicile. Nous avons un service d'aide à domicile (SAD) qui effectue 59 000 heures par an à Chartres, et un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) qui couvre 39 communes. Des associations et des entreprises privées pourvoient également ces services. Le rôle du CCAS et du CIAS est de les offrir aux personnes seules avec peu de ressources et peu entourées.

VV : Quand une personne dépendante reste chez elle, comment maintenir le lien social ?

EF : Les aides à domicile et les porteurs de repas créent de vraies relations avec ceux qu'ils visitent. Le CCAS organise aussi des activités pour permettre aux personnes isolées de voir du monde et il existe le service d'accompagnement social,

qui propose un transport avec accompagnement personnalisé.

VV : Que propose la Ville lorsqu'il n'est plus possible de rester à domicile ?

EF : La Ville dispose d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) Marcel-Gaujard, permettant d'ac-

cueillir les personnes âgées dans les meilleures conditions. Le personnel accompagne les résidents dans les actes de la vie quotidienne, propose des animations et offre un service médicalisé. C'est un petit Ehpad de 26 lits, très familial qui dispose aussi d'une chambre d'accompagnement temporaire, qui peut servir pendant trois mois maximum.



Les centenaires fêtent leurs anniversaires

Mardi 5 décembre, Elisabeth Fromont et Marie-Pierre Leterrier, à la tête de la direction retraités et personnes âgées du Centre communal d'action social, se sont rendues au domicile de Marcel Lesimple pour fêter ses 100 ans.

Le 12 septembre, Renée Balaugue célébrait ses 101 ans avec des représentants du CCAS. Chaque année, le CCAS fête l'anniversaire de cinq centenaires environ, avec goûter et cadeaux.

Un coup de pouce pour apprendre à lire

Pour la 11^e année consécutive, le dispositif Coup de pouce clé bénéficie à une vingtaine d'enfants dans le cadre du Programme de réussite éducative, financé par la Ville et l'Etat. L'objectif ? Accompagner les élèves de CP dans leur apprentissage de la lecture. Pour officialiser leur engagement à participer au club, ils ont signé leurs contrats à la mairie le 30 novembre.



Les écoliers ont été reçus à l'hôtel de Ville

C'est désormais une tradition. Cette année encore, une vingtaine d'écoliers a été reçu à l'hôtel de ville par Elisabeth Fromont, première adjointe au maire en charge des affaires sociales, pour signer leur carte d'adhésion au dispositif Coup de pouce « clé » (pour club de lecture et d'écriture). Une façon pour la Ville,



qui finance le programme avec l'Etat, de soutenir ces jeunes gens dans leur apprentissage.

La 11^e promotion est composée de 22 élèves de cours préparatoire, issus des écoles Maurice-Carême à la Madeleine et Henri-IV aux Clos. « C'est important que chacun, enfants et adultes, ait une bonne maîtrise de la lecture, a expliqué l'élue aux enfants et à leurs parents. Quand le début de l'apprentissage est compliqué, le risque est que cela perdure par la suite. »

Ces écoliers ont été choisis par leurs enseignants qui ont estimé qu'un « petit coup de pouce » serait bénéfique. « Ils ne sont pas en difficulté, explique Soizic Guérin, coordinatrice des clubs de l'école Henri-IV. Ils présentent cependant des fragilités qui

peuvent freiner leur progression. Par exemple, certains sont introvertis. » Les clubs débutent à la fin du mois de novembre, soit près de trois mois après l'entrée en CP.

Le rôle clé des parents

Dans les clubs Coup de pouce, les papas et les mamans tiennent une place indispensable. C'est d'ailleurs ce qui rend ce programme si intéressant aux yeux d'Elisabeth Fromont : « Les parents doivent être présents derrière leurs enfants pour que ces derniers soient motivés. Chaque jour, les petits vont travailler 1 h 30 de plus que leurs camarades et ils méritent d'être encouragés pour cet effort. » D'autant plus que pour Nadia Gluckstein, représentante de l'associa-



tion nationale Coup de pouce, « c'est grâce à vous, les parents, que les enfants auront la curiosité de l'écrit ! Même si vous n'êtes pas écrivains. L'école est indispensable pour apprendre à lire, mais pour y arriver, les enfants ont besoin que leur réussite compte pour leurs parents. » Ainsi, les papas et les mamans s'engagent à fournir un goûter à leur bambin pour retrouver des forces entre le temps de l'école et celui du club. Ils viennent les chercher à la fin des ateliers pour échanger avec l'animateur sur les progrès réalisés.

Pour les parents, l'adhésion de leur enfant à ces clubs est une chance. Comme l'indique Aurélia Futol, maman d'Alliyah : « Elle va prendre confiance en elle. Elle a souvent peur de se tromper et travailler en petit groupe devrait l'aider à participer plus facilement en classe pour progresser. » De son côté, la mère de Grace, Natacha Latouche, raconte : « Ma fille ne parle que du club en ce moment, elle est ravie d'y aller. Moi j'espère assister à l'une des séances pour voir comment cela se passe. » Car les parents sont invités trois fois par an à s'y rendre. Un moyen de s'investir encore plus aux côtés de leur enfant. « J'ai hâte de vous revoir en juin quand on fera un bilan, a confié Elisabeth Fromont aux écoliers. Vous serez devenus bien grands ! »



« Le club n'est pas l'école après l'école »

Les clubs se réunissent quatre fois par semaine dans les écoles, après la classe. Le déroulé de la séance, très codifié, est affiché au mur : les animateurs vont chercher les enfants dans leur classe, puis ceux-ci prennent leur goûter et bavardent ensemble. « C'est l'occasion de favoriser la sociabilité et de corriger leur langage », précise Soizic Guérin. Ils apprennent aussi chaque jour un nouveau mot de vocabulaire.

Un temps est ensuite consacré aux « devoirs du maître ». « Ils revoient en fait la leçon de lecture étudiée en classe. » Le groupe passe ensuite aux jeux de lecture. Au club, on ne parle pas d'« exercices ». Repérer l'intrus dans « cochon, cheval et mouton », décrire une image, créer une phrase avec plusieurs mots donnés, par exemple... La séance se termine par la lecture d'une belle histoire, par l'animateur. En bref, comme le dit Cédric Pronteau, coordinateur des clubs d'Henri-IV, « le club n'est pas l'école après l'école. Notre objectif est qu'ils prennent du plaisir à participer à ces activités. » Et surtout, qu'ils conservent le goût de la lecture tout au long de leurs vies.

2018 Une année riche en projets

Dans l'élan impulsé par la municipalité, 2018 connaîtra, comme chaque année, son lot de projets qui écloront, de programmes qui se poursuivront ou aboutiront. Les adjoints au maire vous en présentent quelques uns... à suivre pas à pas !

Elisabeth Fromont,
adjointe en charge des affaires sociales,
de la famille, du handicap et du logement

“ En matière sociale, les nouveautés 2018 concernent le service de soins et de prévention situé rue de Brétigny dans le quartier des Clos, qui deviendra dans le courant de l'année un centre de santé polyvalent avec présence dans ses locaux de médecins généralistes à temps partiel. Autre sujet, le logement : les travaux de construction d'une résidence boulevard de la Courtille, sur l'emplacement de l'ancienne piscine, commenceront au mois de mars. De plus, dans le quartier des Clos (ex-Beaulieu), les logements sociaux et privés de la deuxième phase du Parc des Lumières seront livrés. ”



Le programme îlot 26, parmi d'autres, prolongera la mue des Clos.

© Ostinato Architecture



Le programme de la Courtille commencera ses travaux au premier trimestre.

© Ostinato Architecture



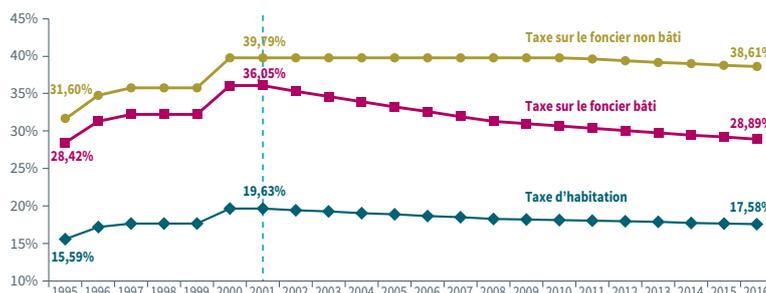
Ouverture du Pôle administratif en 2018 !

Franck Masselus,
adjoint en charge des finances
et de la prospective

“ Nous tiendrons notre engagement de baisser les taux des impôts locaux, pour la 17^e année consécutive, et malgré la baisse des dotations financières de l'État. 2018 verra aussi l'ouverture au public des bâtiments du Pôle administratif, au deuxième semestre. ”



2017 a vu la seizième baisse des taux de la fiscalité chartraine.



Karine Dorange,
adjointe en charge des affaires scolaires,
de la vie associative, de la jeunesse et des sports

“ Une nouveauté : l'opération Rêve de gosse menée par l'association les Chevaliers du ciel, sera un beau cadeau aérien pour les enfants « ordinaires et extraordinaires ». Cet événement aura lieu le lundi 14 mai.

Les grands événements sportifs ne manqueront pas : un nouvel Open de France de natation, et aussi le Championnat de France junior de natation artistique. Et puis, en point d'orgue, l'arrivée d'une grande étape du Tour de France le 13 juillet.

Pour ce qui est des écoles publiques de Chartres, elles reviendront à la semaine de quatre jours pour respecter le choix majoritaire des enseignants et des familles.

Côté associations chartraises, nous maintiendrons leur niveau de subventions au même niveau, malgré les contraintes financières supplémentaires imposées par l'État.

Enfin, nous choisirons en juin l'entreprise qui construira le complexe culturel et sportif près de la gare.

Les travaux débiteront ensuite.



Le Tour de France revient !



Retour à la semaine de 4 jours.

© A.S.O. / A. BROADWAY

Daniel Guéret,
adjoint en charge des relations
avec les partenaires institutionnels,
de la citoyenneté et de la mémoire,
ainsi que du projet Pôle Gare

“ Dès janvier, nous choisissons le projet architectural de la passerelle qui franchira les voies et donnera un accès direct aux quais des trains.

En avril, le maire inaugurera la base de maintenance de la SNCF sur l'espace Gallardon-Croix Jumelin.

La gare de Chartres, restaurée et réaménagée, ouvrira les portes de son bâtiment voyageurs au mois de septembre. Dans la foulée, à la fin l'année, débiteront les travaux de réaménagement de l'avenue Jehan-de-Beauce et de la place Pierre-Sémard, qui deviendra piétonne.



© AREP

La gare rénovée sera livrée, et la place commencera elle aussi son réaménagement.

Dominique Dutartre,
adjointe en charge de la proximité
et du cadre de vie

“ 2018 verra la prolongation de nos actions en faveur de la qualité du cadre de vie. En matière de propreté, nous maintiendrons nos efforts contre les incivilités, avec la satisfaction des progrès que nous souhaitons encourager et l'idée que chacun peut y contribuer. C'est l'un des messages que je ne cesserai de faire passer, notamment lors des rencontres de proximité qui reprendront en février. Ces rencontres évolueront mais, ce qu'il faut garder à l'esprit c'est qu'elles restent ouvertes à tous les Chartrais, en permanence. Elles constituent pour chacun des moments d'échange, pour s'exprimer et nous faire part directement d'interrogations ou de petits problèmes. Et nous ne faillirons pas non plus

à notre tradition de ville fleurie : le budget n'est pas extraordinaire en soi – le prix de trois baguettes de pain par an et par habitant -, mais il contribue tellement à la valorisation de notre patrimoine !



La propreté ne faiblira pas !



José Rolo,
adjoint en charge de la tranquillité,
de la circulation et de l'occupation
du domaine public

“ Le Centre de Supervision Urbain (CSU) sera restructuré en 2018. Il continuera d'assurer la sécurité des personnes et des biens à Chartres grâce à ses caméras de vidéoprotection, mais il sera de surcroît modernisé pour devenir l'outil général du pilotage du contrôle des espaces publics de la Ville de Chartres. Fin 2018, il fonctionnera 7 j /7 et 24 h /24. ”



Centre de supervision : la tranquillité des Chartrains reste de mise.

Patrick Géroutet,
adjoint en charge de la promotion
de la ville, du tourisme
et du patrimoine



“ En septembre, à l'occasion de la Fête de la Lumière, le portail royal de la cathédrale dévoilera une nouvelle scénographie lumineuse. Nous réaménagerons l'accès de l'église Saint-Pierre pour permettre aux fidèles et aux visiteurs d'entrer directement dans l'axe de la nef, par la porte située sous la tour-clocher. En matière de tourisme, nous lancerons en février le guide Hachette intitulé *Un grand week-end à Chartres* et ses environs, à l'imitation des grandes destinations touristiques de notre pays. ”



Quelle nouvelle scénographie pour le portail royal lors de la Fête de la lumière ?



Le guide Hachette *Un grand week-end à Chartres* paraîtra en février.



La rue Saint-Michel offrira un nouvel aspect

© Wilmotte SA

Elisabeth Barrault,
adjointe en charge des travaux sur les espaces
urbains et aux bâtiments

“ Dans le même esprit qui a guidé la réfection de rues et des places du centre-ville, viendra le tour de la rue des Grenets et de la place Saint-Aignan, puis celle de la place de l'Etape-au-Vin, de la rue Saint-Michel et de la rue au Lin, autour du Pôle administratif. D'autres rues seront restructurées, suivant un programme qui sera définitivement arbitré lors du vote du budget 2018 au printemps. D'ores-et-déjà, il faut savoir qu'une priorité nouvelle sera accordée aux cheminements piétonniers, et notamment à la réfection et l'aménagement des trottoirs, ceci pour répondre à la demande des habitants de certains quartiers. A suivre... ”



Isabelle Vincent, adjoite en charge de la culture

À une date qui reste à déterminer dans le courant de l'année 2018, la médiathèque L'Apostrophe ouvrira le dimanche. Le projet du théâtre Off, sur l'emplacement de l'ancien cinéma ABC de l'avenue Jehan de Beauce, connaîtra ses derniers travaux préparatoires avant son ouverture prévue pour début 2019.



L'Apostrophe : des ouvertures dominicales.



Les travaux iront bon train pour une ouverture de la future scène théâtrale Le Off début 2019.



Isabelle Mesnard, adjoite en charge de l'animation de la ville

En plus des manifestations qui rythment déjà l'année chartraine (cinéma en plein air, concerts, fêtes, etc...), la grande nouveauté sera la première édition de la Fête médiévale, pendant le week-end de l'Ascension. Cette fête est destinée à prendre de l'ampleur chaque année. Je lance d'ailleurs un appel à candidature aux artisans, aux associations, et aussi au bénévolat individuel et personnel. Je vous en dirai plus dans le prochain numéro de *Votre Ville*.



2018 : un premier grand rendez-vous médiéval.



Le cinéma de plein air fait désormais partie des rendez-vous estivaux.

Alain Contrepois, adjoite en charge de la sécurité, l'hygiène et la salubrité des établissements recevant du public ainsi qu'aux relations avec les commerçants et les artisans

De nombreux commerces nouveaux se sont installés à Chartres cette année. Cela va continuer en 2018. Avec l'Union des Commerçants Chartains (UCC-Les vitrines de Chartres), nous allons les accompagner encore plus étroitement.



La municipalité maintiendra son engagement pour un commerce dynamique.

Le jardin médiéval de la collégiale Saint-André

Au cœur du cloître de la collégiale Saint-André se trouve un petit jardin discret. Sur quelques ares de terrain, des carrés de verdure soigneusement entretenus exhalent leurs senteurs aromatiques et proposent leurs vertus médicinales.



Situé sur les bords de l'Eure, le jardin médiéval présente une collection de plantes telles qu'elles étaient cultivées par les moines au Moyen Âge. Mais comment parler de ce jardin sans aborder l'histoire du lieu...

De pierres... et de feu !

Construite vers l'an 960 sur le site d'un amphithéâtre antique, l'église Saint-André est promue collégiale par l'évêque saint Yves en 1108. Saint-André est alors un faubourg, intégré à la ville à la fin du XII^e siècle seulement, lors de la construction du mur d'enceinte.

À la même époque, l'église Saint-Nicolas jouxtant la collégiale sert aux offices mais ne suffit plus à la paroisse : la collégiale est ouverte aux habitants, décision qui motive plusieurs agrandissements du bâtiment. Au début du XIII^e siècle, une arche de

quatorze mètres est jetée au-dessus de l'Eure pour supporter le chœur. De nos jours, on remarque encore l'amorce de cette arche au-dessus de la rivière.

Au XVI^e siècle, la largeur de l'arche est doublée pour supporter six chapelles latérales. On la prolonge ensuite d'une seconde arche qui enjambe à son tour la rue du massacre pour rejoindre le cimetière qui s'étend sur la rive droite. Enfin une chapelle absidiale vient couronner ce dernier ouvrage.

À la Révolution, l'église est condamnée. Le début du XIX^e siècle témoigne de la rigueur de cette sanction : par manque d'entretien, la chapelle absidiale s'écroule. Peu après, l'arche et le chœur sont abattus pour éviter qu'ils ne s'écroulent d'eux-mêmes et ne causent d'accident...

Le bâtiment brûle partiellement en 1861, et les Allemands l'incendient de surcroît en 1944. De cet édifice martyr

ne nous restent aujourd'hui que les parties antérieures au XIII^e siècle et la chapelle Saint-Ignace, adossés à un petit jardin de curé qui nous rappelle les senteurs du passé...

Carrés de verdure

Au cœur de nombreuses manifestations culturelles, dans le cadre notamment du Chemin des Arts (parcours de découverte d'art contemporain en cœur de ville), le jardin est à nouveau l'objet d'un soin particulier.

Dans la rue Saint-André, une grande grille ouvre l'accès au cloître et à une allée qui guide vers la collégiale. Le carré de plantes aromatiques s'offre à nos sens, sur notre gauche, tandis qu'un noyer, seul arbre du jardin, nous accueille de sa haute stature.

L'espace est ceint d'un mur de pierres. Passées les premières étendues de gazon, nous descendons quelques marches pour franchir un muret et



arriver sur une partie basse gravillonnée. Là se découpent une quinzaine de carrés potagers délimités de buis. Une plaque sur un mur rappelle que c'est en 1994 qu'a été créé ce potager, sur cette terrasse elle-même aménagée dans les années soixante par Jean Trouvelot, alors architecte en chef des monuments historiques. On y retrouve aussi le nom des principales plantes aromatiques et médicinales du jardin, avec leur emplacement.

Ce jardin nous offre une vue plongeante sur l'Eure et sur la fontaine Saint-Nicolas, juste en contrebas. En levant le regard, on se rend compte de la proximité de la cathédrale de Chartres.

Au temps qui passe !

Le lieu est chargé d'histoire. C'est notamment dans ce quartier qu'est née la foire de la Saint-André, au



Moyen Âge. Côté jardin médiéval, quelques plantes ont pris le dessus sur d'autres et, il y a un an ou deux, il a fallu couper le figuier. Les panonceaux ont aussi souffert du temps,

c'est pourquoi le service des Espaces verts travaille déjà à rajeunir un peu cet espace pour qu'il continue à traverser les siècles, avec une nouvelle jeunesse.



C'était un Noël 2017 à Chartres : patinoire, animations, commerces et une crèche participative.



De g à d : l'artiste Leslie Xuereb, Isabelle Vincent et Isabelle Mesnard, respectivement adjointes à la Culture et à l'Animation de la ville.



Avec sa scénographie *Luna*, Chartres en lumières s'est exporté à Ravenne pour Noël.



Franck Michael en concert lors du gala de Noël du CCAS de Chartres.





Le 16 décembre : concert de l'orchestre de l'Harmonie de Chartres, avec la Garde républicaine. L'orchestre d'Harmonie fêtait ses 25 ans et à cette occasion son chef, René Castelain, recevait la médaille de la Ville.



Solidarité

L'association Nos Anges fête ses 10 ans

Créée en 2008, l'association Nos Anges a pour but de récolter des fonds contre les maladies génétiques orphelines. Loïc et Nathalie Decourtil organisent à l'occasion des dix ans de l'association un gala de bienfaisance à Chartreexpo samedi 17 février. À 14 h, une première conférence sur les maladies rares et diagnostic pré-implantatoire sera animée par le Dr Louis et les médecins du Pôle femmes et enfants de l'hôpital Louis-Pasteur. La seconde conférence concernera les nouveaux traitements en maladies héréditaires du métabolisme. La soirée se clôturera avec un dîner spectacle dansant. Le dimanche 18 février,

à 14 h 30, la salle de Chavannes de Morancez accueillera un spectacle de magie.

→ **Samedi 17 février.**
Conférences à partir de 14 h. Entrée libre. Dîner spectacle dansant à 19 h. Menu adulte : 74 €. Menu enfant : 18 €. Réservations au 0625 74 72 41, dans la limite des places disponibles.
Dimanche 18 février, à partir de 14 h 30. Spectacle de magie « La boutique des chevaliers », à la salle de Chavannes de Morancez. Entrée : 4 €, au profit des enfants malades.

Nos anges 10 ANS

LOÏC & NATHALIE

PARTICIPEZ AU WEEK-END ORGANISÉ AU PROFIT DE LA LUTTE CONTRE LES MALADIES GÉNÉTIQUES ORPHELINES PAR L'ASSOCIATION « NOS ANGES »

SAMEDI 17 FÉVRIER 2018

14 H CONFÉRENCES ENTRÉE LIBRE
 À L'ORÉE DE CHARTRES À BARJOUVILLE (À CÔTÉ DE BUFFALO GRILL)

Conférence sur les maladies rares et diagnostic pré-implantatoire à propos de 2 cas par le Dr Louis et les médecins du Pôle Femme-Enfant de l'Hôpital Louis Pasteur de Chartres. Seconde conférence sur les nouveaux traitements en Maladies Héréditaires du Métabolisme grâce à vos dons, des vies sauvées par les médecins de l'hôpital Necker.

19 H DÎNER SPECTACLE DANSANT
 AU PARC DES EXPOSITIONS DE CHARTRES

MENU ADULTE : 74 € / MENU ENFANT : 18 €
 Réservations au **06 25 74 72 41** (dans la limite des places disponibles)
 Pour toutes informations complémentaires : nosanges@chartreexpo.fr

DIMANCHE 18 FÉVRIER 2018

14 H 30 LA BOUTIQUE DES CHEVALIERS
 À LA SALLE DE CHAVANNES DE MORANCEZ (ENTRÉE : 4 € AU PROFIT DES ENFANTS MALADES)

Avec la participation du Pôle Femme-Enfant de Chartres et des partenaires anonymes :

www.nosanges.fr



Peinture et Réalités Artistes en herbe : à vos crayons, à vos pastels... !

L'association Peinture et Réalités organise des stages d'une journée par mois jusqu'en juin. Ces derniers, animés par François Guiol, sont consacrés au dessin et à l'illustration. Les participants peuvent travailler avec la technique de leur choix, sèche ou humide : crayon, fusain, pastel, lavis d'encre, aquarelle, acrylique ... sur un sujet qu'ils auront eux-mêmes choisi.

En 2018, un premier stage aura lieu dimanche 21 janvier de 9 h 30 à 16 h 30. Il peut accueillir 8 personnes maximum et s'adresse aussi bien aux débutants qu'aux artistes confirmés. Les autres rendez-vous sont programmés

le 18 février, le 18 mars, le 15 avril, le 27 mai et le 10 juin. Ces stages ont lieu à l'atelier de l'association au 36, rue de Villaines à Chartres. Tout au long de l'année, François Guiol propose des ateliers en semaine pour adultes et enfants mais aussi des cours à domicile.

→ **Stage dessin et illustration de janvier à juin.**
Tarif : 173 € les six journées (compter en plus 35 € d'adhésion à l'association).
Possibilité de suivre une ou plusieurs journées seulement.
Renseignements et inscriptions : 06 80 99 25 34
www.peinture-et-realites.fr

Jean-Pierre Lejeune, nouveau président du comité d'Eure-et-Loir de tennis



Jean-Pierre Lejeune (à gauche) succède à Christian Richard

À la suite de l'assemblée générale du comité d'Eure-et-Loir de tennis samedi 25 novembre, Christian Richard a décidé de quitter la présidence. Après le vote des 35 clubs présents, c'est donc Jean-Pierre Lejeune, juge-arbitre du tournoi Bonne Année, qui lui succède pour un mandat de trois ans. Et le nouveau président a déjà du pain sur la planche.

Votre Ville : Comment s'est déroulée votre élection ?

Jean-Pierre Lejeune : Le comité cherchait quelqu'un de disponible, qui connaisse bien le tennis et qui possède une certaine expérience. Après plusieurs échanges avec Christian Richard, je lui ai dit que cela m'intéressait. Je souhaite assurer une certaine continuité, l'équipe fonctionne bien, il ne faut pas tout chambouler. Je veux m'appuyer sur des ressources existantes pour développer le comité.

VV : Quels sont vos projets pour votre mandat ?

J-P.L : Le comité connaît une baisse du nombre de ses licenciés mais c'est un phénomène national sur lequel la Fédération travaille depuis plusieurs années. La réforme Galaxie, mise en

place en 2015, permet une approche plus ludique chez les jeunes. Le tennis féminin se développe avec des opérations comme Les raquettes FFT, Nanas raquettes ou les Tournois multi chances et il faut continuer dans ce sens-là. Concernant les jeunes, nous devons les accompagner dans la formation et encourager la détection et le perfectionnement.

VV : Se rapprocher des clubs est-il important pour vous ?

J-P.L : Il y a des clubs de toutes les tailles dans le département et nous sommes à leur écoute. Les petits n'ont pas de complexe à avoir face aux plus grands. Des visites sont organisées régulièrement avec nos conseillers, pour les accompagner dans leurs démarches et les aider au maximum.

Arrivé au comité en 1978, avec une présidence assurée en 2011 et 2017, Christian Richard, 70 ans, a décidé de tourner la page. Sans regret ni amertume. « *Je ne souhaitais faire qu'un mandat et je suis fidèle à ma parole. J'ai pris du plaisir à travailler avec les membres du comité. En tant que président, j'ai rencontré beaucoup de personnes, l'expérience était intéressante. Je tiens à souligner les bons rapports que j'ai eus avec Karine Dorange, adjointe aux sports, qui connaît très bien les dossiers. Ma satisfaction est d'avoir relancé et pérennisé le tournoi Bonne Année.* »

Rugby Fédérale 2 – le RCM 5^e à la fin des matches aller

Bien, mais veut mieux faire

Cinquième à la fin des matches aller, après une rencontre très particulière à Drancy, peut-être perdue sur tapis vert, le Rugby Chartres métropole garde son objectif : se qualifier pour les playoffs et franchir un tour de plus que la saison dernière. Diagnostic avec Romain Huet, l'entraîneur de 32 ans, et Valentin Beccau, deuxième centre de 24 ans formé au club.



Romain Huet et Valentin Beccau

Votre Ville : Que pensez-vous de votre classement ?

Romain Huet : Nous ne sommes qu'à un point de la quatrième place, qualificative pour les playoffs. Après quelques incidents et des blessures, l'équipe produit un jeu un peu plus constant. Nous sommes en progression, et notre objectif reste la quatrième place, et plus si affinités...

Valentin Beccau : Nous pensons valoir mieux. Nous sommes plutôt optimistes pour la deuxième partie du championnat... L'ambiance et la cohésion sont là. Cela se voit aussi à l'entraînement. Après, premier rendez-vous le 14 janvier contre Domont à Chartres.

VV : Comment mesurez-vous l'osmose entre les joueurs formés au club et les joueurs venus d'ailleurs ?

RH : Dans le groupe premier, ils sont six à avoir été formés à Chartres : Patrick Louvet, Anthony Sauvagère,

Xavier Alberici, Christopher Séjor, Ladislav Wierzba et Valentin ici présent. Nous ne faisons pas de différences entre les joueurs des deux provenances, et surtout ils ne font pas de différences entre eux. Chez les jeunes du club, nous espérons chaque année pouvoir compter sur cinq à dix joueurs qui ont les moyens de « monter » dans le groupe senior la saison suivante. Après, il n'y a pas que le sport, il y a aussi les études, le travail, les blessures, les mutations, etc...

VB : Ce chemin-là, je l'ai vécu. Des cadets de Chartres au sport-études d'Orléans puis à Béziers en juniors Crabos puis Reichel, et en Fédérale 2 à Port-Leucate, tout près, pour ma première année de senior. Aujourd'hui, je n'aurais peut-être pas quitté Chartres, alors en promotion d'honneur... Depuis, le club a grandi et s'est structuré.

VV : Au-delà de la progression de l'équipe première et de son accession espérée en Fédérale 1 d'ici

quelques années (selon les propos du co-président Jean-Marie Léger), comment vous organisez-vous pour garder vos jeunes de talent ?

RH : Nous comptons beaucoup sur notre nouveau Pôle Excellence avec des lycéens et aussi un groupe de moins de 23 ans, au total une vingtaine de joueurs sous l'autorité de Benjamin François, Marc Jourdaine et Adrien Morau-Sanson. L'avenir leur appartient, celui du club également.

VV : Valentin, vous êtes « un grand sec » qui arrive à s'arracher même quand vous n'avez pas de champ devant vous. Un secret ?

VB : Non, question de caractère probablement. Et aussi je suis moins sec qu'il n'y paraît, 86 kilos pour 1 m 86, un « faux maigre » en quelque sorte (sourire modeste)... Et puis tout dépend des copains, de la façon dont m'arrive le ballon, du soutien aussi, des leurres et des écrans que mes coéquipiers proposent.

Remise du label Or

Le FC Chartres décroche l'or

La section féminine du Football Club de Chartres, créée il y a moins de dix ans, a reçu le label Or des mains du président de la ligue de football Centre-Val de Loire, Jacky Fortepaule. Cette distinction récompense un travail de longue haleine effectué par les différents éducateurs

En ce moment, dans les travées du stade Jacques-Couvert à Chartres, il n'y en a que pour l'équipe masculine, avec la qualification historique pour les 32^e de finale de la Coupe de France. Pourtant, c'est bien la section féminine qui a été mise à l'honneur le mardi 28 novembre avec la remise du label Or école féminine de football. Décerné par la Fédération française de football, en présence notamment de Karine Dorange, adjointe au sport, et Jacky Fortepaule, président de la Ligue, ce label est une récompense haut de gamme pour le club. « C'est une fierté pour tout le groupe éducatif, savoure Nathalie Diard, chargée de développement du football féminin. Cela montre que notre travail est reconnu même s'il nous reste du travail à accomplir pour être dans les trois-quatre meilleures équipes de la région. Le fait d'être partenaire du Paris FC et d'organiser un tournoi national chaque année aide à la reconnaissance. »



Aux côtés de Karine Dorange, Philippe Barazzutti (veste bleu) a reçu le label Or.



Les joueuses et les éducateurs ont été récompensés.

Un label valable jusqu'en juin 2019

Après avoir obtenu l'argent, c'est donc le label Or, valable jusqu'en juin 2019, qui vient garnir les rangs de Chartres. Pour son obtention, les éducateurs ont respecté plusieurs critères comme le nombre de licenciées, le taux de fidélisation important ou encore un encadrement de qualité. « Vous êtes l'un des fleurons du football féminin », a ajouté Jacky Fortepaule. Créée lors de la saison

2009-2010, la section féminine était composée à l'origine de 34 joueuses. Le club s'est structuré avec la création de sections sportives au collège Mathurin-Régnier et au lycée Jehan-de-Beauce et compte aujourd'hui 109 pratiquantes, réparties en six catégories. Un développement vitesse grand V qui va de pair avec les ambitions du président, Philippe Barazzutti. « Nous sommes ici avant tout pour faire de la qualité, détaille-t-il. Le but est atteint, nous souhaitons maintenant fidéliser au maximum les plus jeunes. »

Après sa victoire en Normandie face à Rouen (2-0), l'équipe masculine de Chartres continue de rêver un petit plus en Coupe de France. Qualifiée pour les 32^e de finale, elle affrontera le Tours FC (L2) le samedi 6 janvier au stade Jacques-Couvert.

Football

Le FC Chartres et Chartres Horizon unissent leurs forces

C'est désormais officiel : un nouveau club, issu du rapprochement entre le FC Chartres et Chartres Horizon, verra le jour la saison prochaine. Explication de ce projet ambitieux avec les présidents des deux clubs, Philippe Barazzutti (FC Chartres) et Philip Adegoroye (Chartres Horizon).



Philippe Barazzutti, président du FC Chartres



Philip Adegoroye, président de Chartres Horizon

Votre Ville : Quelles sont les motivations de cette fusion ?

Philippe Barazzutti : Nous avons discuté en juillet 2016 pour la première fois de ce projet et avons gardé un contact permanent depuis. Notre section féminine est performante mais du retard a été pris au FC Chartres dans la formation des jeunes alors que l'Horizon y a des beaux résultats. Nous allons devenir une belle structure, avec de la qualité à tous les étages.

Philip Adegoroye : Ce premier rapprochement a initié la réflexion, nous avons évoqué des pistes de travail. Je trouve que cette fusion est logique, avec un projet intéressant. Le FC Chartres a des résultats sportifs très bons et chez nous, le dispositif « *Le foot c'est bien, l'école c'est mieux* » permet de travailler la scolarité des jeunes. Cette complémentarité sera une de nos forces.

VV : Comment va s'organiser cette fusion ?

PB : Des groupes de travail sont mis en place pour que toutes les personnes concernées sachent ce que l'on souhaite. Le nom du club, le logo

et d'autres détails restent à définir. La mutualisation des ressources, que ce soit les bénévoles, les équipements ou l'aspect financier se poursuit.

PA : Il faut formaliser l'aspect administratif, financier et sportif. C'est un travail important puisque nous partons de zéro. C'est tout un club à monter, avec une nouvelle dynamique mais nous savons qu'additionner les licenciés des deux clubs (500 environ, NDLR) ne fera pas 1 000 joueurs.

VV : Que peut-on attendre de cette fusion sur le plan sportif ?

PB : Nous espérons conserver tout le monde, tant les éducateurs que les joueurs mais il y aura des départs. Sportivement, avec le soutien de la Ville de Chartres, nous souhaitons atteindre le National puis la Ligue 2 mais il ne faut pas brûler les étapes. Nous devons nous appuyer sur les jeunes pour les années à venir.

PA : Nous visons l'excellence en focalisant notre travail sur les jeunes puisque c'est l'avenir du club, ils seront amenés à jouer au haut-niveau. Les deux clubs sont complémentaires, notre ambition est d'enrichir

le niveau footballistique de la ville et d'accéder à une place de club phare pour le département.



Jean-Pierre Gorges : « *On se trouve dans une situation un peu ubuesque dans cette ville avec deux clubs qui jouent en National. Je suis persuadé que la somme des deux peut faire quelque chose de terrible. Le FCC a misé sur les résultats, Chartres Horizon plutôt sur les jeunes et on a besoin de tout cela. L'investissement va se faire sur la jeunesse, en capitalisant sur les éducateurs. Je suis très content de cette initiative et je félicite les deux clubs.* »

Tour de France 1/7

Le Tour de France est de retour à Chartres !

Après 2004 et 2012, le Tour de France fera une halte à Chartres en 2018, le vendredi 13 juillet. L'occasion pour la Ville de montrer son savoir-faire en terme d'organisation et d'accueil, et pour les Chartrains de profiter d'un des événements sportifs les plus populaires. Karine Dorange, adjointe aux sports, partage son enthousiasme pour vous.

Votre Ville : Que représente le passage du Tour de France à Chartres ?

Karine Dorange : C'est une fierté d'organiser l'arrivée d'une étape : cela montre que les dirigeants du Tour nous font de nouveau confiance pour cet événement. C'est la troisième fois que nous sommes désignés pour l'accueillir et c'est toujours une joie de l'offrir aux Chartrains. Ce n'est pas seulement une course, c'est aussi un grand moment de fête qui permet d'être médiatisé dans le monde entier : le Tour de France est diffusé dans 190 pays et suivi par des millions de personnes à la télévision en France. Pour la ville, c'est l'occasion de partager la beauté de son cadre de vie et son sens de l'accueil.

VV : Quelles sont les futures échéances pour la Ville en termes d'organisation ?

KD : Un comité de pilotage est mis en place avec ASO (Amaury sport organisation, l'organisateur du Tour), pour parfaire l'organisation : la communication, la sécurité, le parcours, l'accueil des équipes et des journalistes, les animations... Rien n'est laissé au hasard mais nous sommes habitués à ce type de manifestation. Nous avons toujours eu un bon contact avec ASO, une relation de confiance est désormais établie entre eux et nous. Tandis que nous avançons dans ces travaux de mise en place, nous construirons également la programmation qui animera la ville avant et lors du Tour.

VV : Être une ville d'arrivée sur le Tour coûte cher. Comment cela est-il pris en compte par la Ville ?

KD : C'est un coût de 220 000 € pour la Ville mais cela est très vite compensé



par les retombées économiques. Les hôtels sont d'ores et déjà bien remplis : de nombreux touristes se rendront à Chartres pour profiter de cette grande fête. Économiquement, le Tour est une bonne opération mais je préfère parler du sportif. C'est l'occasion de voir les meilleurs cyclistes au monde, et d'encourager nos coureurs

français. Quand on voit l'engouement qu'ont provoqué Romain Bardet et Warren Barguil l'année dernière, nous sommes vraiment impatients de les voir à Chartres. La 7^e étape entre Fougères et Chartres est la plus longue du Tour puisqu'elle fait 230 kilomètres : l'arrivée sera un spectacle très intéressant.



Chartres et le vélo, une histoire qui roule

Qu'il s'agisse de loisir, de sport ou de déplacement quotidien, les Chartains utilisent de plus en plus le vélo. L'aménagement des voies de circulation et la sécurité des usagers font partie des missions importantes menées par la Ville de Chartres depuis plusieurs années.

Is n'ont pas encore de maillot jaune sur le dos mais s'adonnent à quelques coups de pédale le long des sentiers. Eux, ce sont les usagers qui, en famille ou entre amis, sillonnent les pistes cyclables de Chartres et ses environs. Eux, ce sont également les touristes qui visitent la ville, comme intersection des grands circuits de vélotourisme : les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle ou la Véloscénie, qui relie Paris au Mont-Saint-Michel. Mais la capitale du parfum et de la lumière fait également la part belle au vélo chez elle.

La politique de la Ville primée

Avec l'aménagement des pistes cyclables le long de l'Eure, des zones 20 et 30 km/h en basse ville, et des rues cyclables à double sens, les usagers ont vu leurs conditions de circulation évoluer. L'installation de la Maison du vélo au sein de la gare SNCF en 2012 (déménagée au 2, rue Danièle Casanova, le temps des travaux de la gare) participe à la politique de développement du vélo initiée par

la Ville, et reprise par Chartres métropole pour la mener à une échelle plus grande. « *Je veux que Chartres soit moins polluée*, souligne Maria Chedeville, conseillère municipale déléguée à l'écoville. *L'objectif est de faciliter le déplacement des personnes qui utilisent le vélo au quotidien.* » Les VTC et les vélos électriques sont plébiscités à la location, comme lors de Chartres en Lumières, qui propose des parcours thématiques. Entre janvier 2016 et août 2017, ce sont ainsi 1 637 vélos qui ont été loués. L'association ChartrAvélo propose quant à elle diverses animations et ateliers pour promouvoir le déplacement en deux roues.

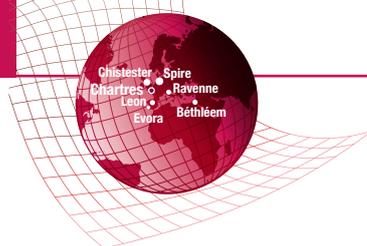
Les Chartains sont aujourd'hui nombreux à privilégier le vélo au quotidien, et les travaux menés par la Ville depuis plusieurs années ont été récompensés au Palais du Luxembourg en juillet dernier. Isabelle Mesnard, élue en charge des animations de la ville, a en effet reçu le prix Talents du vélo 2017 pour son « *action en faveur du vélo dans les villes moyennes et de l'éco-mobilité scolaire* ». À l'image des contre-allées boulevard Chasles,



Isabelle Mesnard, élue en charge des animations de la ville, a reçu le prix Talents du vélo 2017.

la place accordée aux cyclistes est de plus en plus importante pour qu'ils puissent circuler sans danger. Pourtant, la cohabitation avec les véhicules et les passants peut s'avérer difficile dans certains cas. « *Piétons, automobilistes, cyclistes, il ne tient qu'à chacun de faire preuve de civilité sur la chaussée, en la partageant et en la respectant* », conclue Maria Chedeville.

→ **Maison du Vélo :**
2, rue Danièle Casanova,
ouvert du mardi au samedi,
de 9 h 30 à 12 h 30
et de 14 h à 18 h.



Chartres International : un travail sous toutes les latitudes !

La fin de l'année 2017 a été marquée par une activité au niveau mondial pour Chartres International, représenté par Patrick Géroudet, Président du Conseil d'Administration et adjoint au maire de Chartres en charge de la promotion de la ville, du tourisme et du patrimoine.



Congrès de Sites et Cités remarquables de France à Calais les 28 et 29 septembre. Patrick Géroudet préside la séance plénière sur la coopération européenne et internationale.

Fin septembre, c'est à Calais que s'est déroulé le congrès national des Sites et Cités remarquables de France, organisé par l'Association des villes et pays d'art et d'histoire et des sites protégés. Un rendez-vous important pour le réseau qui compte 220 collectivités locales. Patrick Géroudet y a présidé la séance plénière relative aux nouvelles dynamiques de coopération entre l'Europe et son patrimoine.

Afin de préparer l'organisation des sixièmes rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée qui se dérouleront en octobre 2018 dans la ville de Kumamoto au Japon, Chartres International s'est rendu au cœur du pays du soleil levant pour participer à la première réunion du

comité de pilotage français. Rappelons que Chartres a accueilli, en 2012, les troisièmes rencontres franco-japonaises.

Au Pays-Bas, Patrick Géroudet a pu retrouver les membres du réseau Sites et Cités remarquables de France à l'occasion d'un voyage d'étude dans la ville de Breda sur les entrées de ville et la reconquête des franges urbaines, lequel a suivi la remise des prix de la 14^e édition du Concours nationale des entrées de villes, présidé par Chartres.

À l'invitation de l'ambassade de France en Pologne, Chartres International s'est rendu à Varsovie les 13 et 14 novembre pour assister et, surtout, participer à une conférence internationale organisée par le ministère de

l'Europe et des Affaires étrangères sur le thème du rôle du patrimoine dans la revitalisation des villes. Patrick Géroudet est intervenu afin de présenter comment Chartres a su faire de son patrimoine un véritable levier de développement économique.

Une tournée internationale centrée sur un objectif : faire rayonner Chartres sur les cinq continents. Un travail stratégique qui sera bien sûr pérennisé en 2018.

« Toute l'équipe de Chartres International vous souhaite une belle et heureuse année 2018 »

Agenda



La chanteuse Anaïs
sera en concert
le samedi 3 février à 20 h 30,
salle Doussineau.



EXPOSITIONS

**Tableaux d'Antoine Vincent
Peinture**

Jusqu'au mercredi 31 janvier
Restaurant La Cour
22, place des Épars
Tél. 02 37 18 15 15

**Jeux en questions
Exposition pour enfants**

Jusqu'au dimanche 4 février
COMPA
Conservatoire de l'Agriculture
Tél. 02 37 84 15 00

**« Renouveau urbain :
exemples à Chartres »**

Jusqu'au mercredi 28 février
Conseil d'architecture,
d'urbanisme et d'environnement
d'Eure-et-Loir,
87, rue du Grand-Faubourg
Tél. 02 37 21 21 31

**« En train avec Bernard Plossu »
Photographie**

Jusqu'au vendredi 9 mars
Librairie L'Esperluète
Tél. 02 37 21 17 17

**Les coups de cœur du médiateur
Culture**

Jusqu'au 25 mars, les dimanches
à 15 h, à 16 h et à 17 h
COMPA
Tél. 02 37 84 15 08

**La fin des paysans ?
Photographie**

Jusqu'au dimanche 6 mai
COMPA
Tél. 02 37 84 15 00

ANIMATIONS

**Ateliers pour enfants du
Centre international du vitrail**

Mardi 2, mercredi 3
et jeudi 4 janvier, de 10 h
à 12 h et 14 h à 16 h et vendredi
5 janvier de 10 h à 12 h
et de 14 h à 17 h
Ecole du Vitrail et du Patrimoine
1, rue de Bethléem,
Tél. 02 37 21 65 72

**Embarquez vos enfants
à la cathédrale
Visite**

Mardi 2 et jeudi 4 janvier,
à 14 h 30 et 15 h 30
Cloître Notre-Dame
Tél. 02 37 21 75 02

**Les bébés au musée :
un deux trois bougez !
Activités de motricité**

Mercredi 3 janvier
à 10 h et 16 h 30
COMPA
Tél. 02 37 84 15 00

**Rencontre avec l'auteure
Alice Zeniter
Dédicace**

Vendredi 12 janvier à 18 h
Librairie L'Esperluète
Tél. 02 37 21 17 17

**Atelier généalogie foncière :
reconstituer l'historique
d'un bien**

Vendredi 19 janvier
de 9 h 30 à 12 h 30
Archives départementales
d'Eure-et-Loir
Tél. 02 37 88 82 20

Rencontres du Café Bouquins

Samedi 20 janvier à 18 h
Bar Le Parisien
Tél. 02 37 21 37 50

**Nocturnes de Chartres,
balade de découverte
du patrimoine**

20 janvier, à 20 h
Parvis de la cathédrale
Inscriptions à 14 h
Tél. 06 41 31 18 69

**Scène de famille – Chorale
éphémère**

Samedi 21 janvier de 9 h 30 à 12
h 30
Salle Doussineau
Tél. 02 37 23 41 42

**Amusez-vous au musée :
atelier illustration autour
du tangram**

Samedi 27 janvier
de 14 h 30 à 17 h 30
COMPA
Tél. 02 37 84 15 00

THÉÂTRE - SPECTACLES

**« Drôle de femmes »
d'Isabelle Parsy
Humour**

Jeudi 11, samedi 13, jeudi 18,
vendredi 19 et vendredi 26
janvier à 21 h et samedi 20
et 27 janvier à 17 h et 21 h
Théâtre Portail Sud
Tél. 02 37 36 33 06

**« Parallèles », création du
chorégraphe Abderzak Houmi
Danse**

Mardi 16 janvier à 20 h 30
Théâtre de Chartres
Tél. 02 37 23 42 79

**« Jardin secrets »,
de Fabien Arca
Théâtre pour enfants**

Vendredi 19 janvier
à 10 h et 14 h 30
Théâtre de Chartres
Tél. 02 37 23 42 79

**« Les Décaféinés lancent
une machine »
Humour**

Samedi 20 janvier à 20 h 30
Salle Doussineau
Tél. 02 37 23 41 42

**Challenge bike and run
d'Eure-et-Loir**

Dimanche 21 janvier à 13 h 30
Route des Grands-Prés
www.cd28triathlon.fr

**« Voyage en Polygonie »
Spectacle pour enfants**

Mardi 23 janvier à 10 h et 14 h 30
Théâtre de Chartres
Tél. 02 37 23 42 79



**« Elles s'aiment »,
mis en scène par Muriel Robin
Humour**

Mardi 26 janvier à 20 h 30
Théâtre de Chartres

Tél. : 02 37 23 42 79

**« Les bonheurs d'Alice »
de et avec Ivan Challey
Comédie**

Vendredi 26 et samedi 27 janvier
à 20 h 30 et 28 janvier à 17 h

Salle Doussineau

Tél. 02 37 23 41 42

**Carmina Burana, de Carl Orff,
interprété par le Ballet
du Grand-Théâtre de Genève
Danse**

Mardi 30 janvier à 20 h 30
Théâtre de Chartres

Tél. 02 37 23 42 79

**« Ta gueule, je t'aime »,
de Thierry Samitier
Théâtre**

Jeudi 1^{er} et vendredi 2 février
à 21 h et samedi 3 février à 21 h,
samedi 10 à 17 h et 21 h,
samedi 17 à 17 h

Théâtre Portail Sud

Tél. 02 37 36 33 06

CONCERT

**Orchestre de chambre
Nouvelle Europe :
violon virtuose
Musique classique**

Vendredi 12 janvier à 20 h 30
Théâtre de Chartres

Tél. 02 37 23 42 79

**Ensemble Discantus chante
« Chemins d'Etoiles »
Chant a cappella**

Samedi 13 janvier à 17 h
Chapelle des Sœurs-de-Saint-
Paul

Tél. 06 26 07 66 13

**Anais : Divergente
Chanson française**

Samedi 3 février à 20 h 30
Salle Doussineau

Tél. 02 37 23 41 42

**Symphonie d'une vie
ordinaire
Comédie orchestrale**

Samedi 3 février à 20 h 30
Théâtre de Chartres

Tél. 06 80 82 07 97

CINÉMA, CONFÉRENCES

**« Selkirk, le véritable
Robinson Crusoé »**

Film d'animation

Jeudi 4 janvier à 15 h 30

Médiathèque L'Apostrophe

Tél. 02 37 23 42 00

Ciné-clap : « Les Ogres »

Film proposé par l'association
Ciné-Clap

Mardi 9 janvier à 20 h 30

Médiathèque L'Apostrophe

Tél. 02 37 28 28 87

**Ciné-conférence :
Douce France
Film**

Mardi 16 janvier à 14 h 15
et 20 h 15

Cinéma Les Enfants du paradis

Tél. 02 37 88 19 30

**Diffusion du Ballet du
Bolchoï : Roméo et Juliette
Danse**

Dimanche 21 janvier de 16 h
à 18 h 30

Cinéma Les Enfants du paradis

Tél. 02 37 88 19 30

**Ciné culte : « Les fiancées en
folie » de Buster Keaton**

Jeudi 25 janvier à 20 h 30

Cinéma Les Enfants du paradis

Tél. 02 37 28 28 87

**Diffusion du Ballet du
Bolchoï : La Dame aux
camélias
Danse**

Dimanche 4 février de 16 h
à 19 h 05

Cinéma Les Enfants du paradis.

Tél. 02 37 28 28 87

SPORT

Handball : CMHB28 vs Nancy
Vendredi 13 octobre à 20h
Halle Jean Cochet

Tél. 02 37 31 20 70

Football : Chartres vs Tours
32^e de finale de Coupe de
France

Samedi 6 janvier à 15 h
Stade Jacques-Couvret

Tél. 02 37 34 21 19

**Basket féminin : Chartres vs
Angers**

Samedi 13 janvier à 20 h
Halle Jean-Cochet

Tél. 09 81 89 80 64

**Rugby : Chartres Métropole
vs Domont**

Dimanche 14 janvier, à 15 h
Stade des Bas-Bourgs

Tél. 02 37 28 43 43

Football : FC Chartres vs Vitré
Samedi 20 janvier à 18 h

Stade Jacques-Couvret

Tél. 02 37 34 21 19

Volley-ball : Chartres vs Caen
Dimanche 21 janvier à 15 h
Halle Jean-Cochet

Tél. 06 22 24 65 01

**Rugby : Chartres Métropole
vs Saint-Denis**

Dimanche 21 janvier, à 15 h

Stade des Bas-Bourgs

Tél. 02 37 28 43 43

**Basket féminin : Chartres
vs Reims**

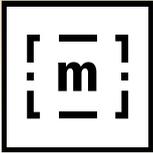
Samedi 27 janvier à 20 h
Halle Jean-Cochet.

Tél. 09 81 89 80 64

**Volley-ball : Chartres
vs Milly-la-Forêt**

Dimanche 28 janvier à 15 h
Halle Jean-Cochet

Mob. 06 22 24 65 01



Chaque mois, le musée des Beaux-Arts souhaite faire partager le plaisir de découvrir ou redécouvrir un des objets de ses prestigieuses collections.

Téniers David,
dit Le Jeune
(1610-1690)
Huile sur bois,
22X16 cm
*Tabagie
de singes,*
Inv. 5651



Entrée au musée de Chartres en 1888 par le don Justin Courtois, cette huile sur cuivre parqueté s'inscrit dans un ensemble d'œuvres relatif au thème des singeries, en vogue au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. David Téniers le Jeune, peintre flamand, a réalisé diverses compositions et variantes sur le thème de la tabagie de singes, certaines entièrement

autographes, d'autres avec la participation de son atelier. Bien que l'exemplaire du musée de Chartres ne soit pas signé, sa qualité permet de l'attribuer à Téniers lui-même.

Cette représentation zooanthropomorphique dérive de la thématique générale du singe comme image du mal et met en scène la futilité de certaines des activités de l'Homme. Néanmoins, dans les œuvres de l'ar-

tiste flamand, ce symbole péjoratif se double d'un divertissement : le thème est traité dans une intention nettement caricaturale.

L'art de David Téniers le Jeune, très en vogue en France au XVIII^e siècle, permettra de poursuivre la représentation de l'image du singe, comme en témoignent les deux portraits simiesques de Jean-Baptiste Siméon Chardin conservés dans notre musée.

Les Rendez-vous au musée

Les Jeudis au musée

Judi 4 janvier, 18 h : Visite en famille : *Les animaux du musée des Beaux-Arts.*

Judi 11 janvier, 18 h : Conférence *La Ville de Chartres à travers son siège par les Huguenots en 1568* par Philippe Bihouée, musée des Beaux-Arts de Chartres.

Judi 18 janvier, 18 h 30 : Confé-

rence *Les Arts Premiers et l'Océanie* par Marie Durand, chercheuse associée au Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie.

Judi 25 janvier, 18 h : Visite commentée : *Les métiers du musée.*

Les vendredis au musée

Vendredi 19 janvier, 14 h : Cours de philosophie *Le regard du peintre* par

Jean-Noël Cueille, professeur de l'Université Chartraine du Temps Libre (UCTL).

→ **Réservations obligatoires au 02 37 90 45 83 (sauf conférences) Entrée gratuite sauf mention contraire**

Chemin des Arts

Sous les pavés, des coquillages. . .

Le Chemin des Arts nous transporte depuis Chartres en bord de mer avec l'exposition *Au fil des marées* à la chapelle Saint-Eman. Le mosaïste Olivier Perret qui ouvre la saison de cette onzième édition d'art contemporain, a fait des coquillages son matériau de prédilection.



La chapelle Saint-Eman est l'écrin de la mosaïque contemporaine au sein du parcours du Chemin des Arts. Chaque année, quatre artistes composent dans ce lieu des résonances avec leur travail. L'exposition intitulée *Au fil des marées* présente le parcours d'Olivier Perret, qui s'est construit pas à pas, au va-et-vient des marées. Sa passion pour la mosaïque est née lors d'un séjour en Tunisie en 2001 où il a admiré de nombreuses mosaïques antiques. En se promenant sur la plage, il observe les coquillages et décide de faire ses premiers pas avec ce matériau. L'autodidacte expose trois ans plus tard aux rencontres internationales de mosaïque à Chartres et remporte le premier prix du public. Depuis quinze ans, il ne cesse d'approfondir son travail et associer différents matériaux. C'est

ainsi qu'il s'intéresse aux bois-flotés, aux mélanges des matières et de couleurs grâce aux smalties. En 2011 et 2013, il reçoit deux fois le premier prix dans la catégorie professionnelle au concours de Nazzano (Italie). Ces œuvres ont voyagé à travers la France mais aussi l'Italie, l'Autriche, le Japon... Depuis 3 ou 4 ans, Olivier Perret travaille différentes techniques de pose : sur la tranche, inclinés... À découvrir lors de cette rétrospective à partir du 27 janvier.

Au fil des marées
Du 27 janvier au 25 mars
Chapelle Saint-Eman
Du mardi au dimanche de 14 h à 18 h
Inauguration samedi 27 janvier à 17 h

→ Renseignements,
association 3R : 02 37 88 05 34

Saison 2018: Les autres expositions

- **Du 14 avril au 3 juin**
Luigi La Ferla, $E=mc^2$
- **Du 16 juin au 16 septembre**
Giulio Menossi, Les mosaïques dynamiques (Tesselles du ciel et de la terre)
- **Du 29 septembre au 16 décembre**
Matylda Tracewska, In-Between

Au Théâtre de Chartres en janvier



VIOLON VIRTUOSE

Par l'Orchestre de Chambre Nouvelle Europe, Direction Nicolas Krauze
Musique classique
Soliste : Romuald Grimbert-Barré au violon

Vendredi 12 janvier à 20 h 30

Durée 1 h 20

Tarifs : de 8 à 27 €

Le théâtre de Chartres continue cette saison son ouverture sur la musique classiques.

L'OCNE rassemble de jeunes musiciens européens résidants en France et qui partagent approche musicale et exigence technique exceptionnelles. Dans cette configuration à seize musiciens, et un soliste, le violoniste chartreux Romuald Grimbert-Barré, l'OCNE revient pour une soirée riche en découvertes en proposant :

Le Concerto pour violon en ré mineur, composé par Mendelssohn, figure dans le répertoire pour violon de la musique romantique allemande du XIX^e siècle comme une œuvre de première importance. Esquissé en 1838, il fut achevé en 1844. Interprété pour la première fois le 13 mars 1845 sous la direction du compositeur danois Niels Gade, puis le 23 octobre de la même année, dirigé cette fois par son auteur. Le succès fut immense.

Fantaisie sur Carmen, Op. 25, composée par Pablo de Sarasate en 1883, est une fantaisie en cinq mouvements

pour violon, écrite sur le thème de l'opéra *Carmen* de Georges Bizet. Cette œuvre contient une adaptation de l'*Aragonaise*, de l'*Habanera*, d'un interlude, de la *Seguedilla* et de la danse des gitans de l'opéra de Bizet. *La Sérénade pour cordes en Mi majeur B. 521 (opus 22)* est une œuvre en cinq mouvements pour cordes d'Antonín Dvořák. Composée en mai 1875, elle fut créée le 10 décembre 1876 à Prague.

Venez découvrir ou redécouvrir cette formation unique en France par son esprit, sa densité, sa virtuosité et sa sonorité.

PARALLÈLES

Compagnie X-Press
Danse hip-hop et contemporaine
Chorégraphe Abderzak Houmi. Danseuses Julia Flot et Sophie Lozzi.

Mardi 16 janvier à 20 h 30 / Durée 1 h
Tarifs : de 6 à 17 €

Après *Face à Face* et *3 au Cube* accueillis au théâtre de Chartres, le chorégraphe Abderzak Houmi nous propose *Parallèles*, troisième création toujours plus poétique et spectaculaire. Il s'aventure à la frontière entre le hip-hop et la danse contemporaine, cette audace est devenu sa marque de fabrique. Le travail d'Abderzak Houmi est hybride et personnel, se situant au carrefour de plusieurs esthétiques et champs artistiques. Pas-

sionné par la géométrie depuis des études scientifiques, il s'est donné avec *Parallèles* une aire de jeu bien définie, celle d'un plateau comme découpé au cordeau. C'est dans cet espace que deux lignes naissent, se dressent, se rapprochent, se mêlent jusqu'à se dupliquer, se « parallélisent ». Le duo de danseuses joue une partition d'une précision et d'une rapidité parfois étourdissantes, sans pour autant s'abstraire d'une approche sensible, intime et fragile.

Parallèles est une performance surprenante, esthétique et physique, qui mêle harmonieusement sauvagerie et douceur. À la symétrie des corps se répondent celle des sentiments et des cœurs, emplissant chaque mouvement d'une infinie poésie, soufflant une liberté nouvelle sur la danse hip-hop.

JARDIN SECRET

Compagnie la lune blanche
Théâtre

Mise en scène, scénographie Jean-Michel Rivinoff. Avec Emma Pluyaut-Biwer, Thomas Lonchampt.

Vendredi 19 janvier à 10 h et 14 h 30

À partir de 8 ans / Durée 1 h

Tarifs : de 5 à 16 €

Seule dans la grande maison de son père, Mina s'ennuie. Un jour, en regardant par la fenêtre de sa chambre, elle aperçoit un jeune garçon, Mayo,

s'introduire dans son jardin. Curieuse et pas farouche, elle va à sa rencontre. Les deux enfants se cherchent, se chamaillent, se provoquent. Dans ces jeux de cache-cache et de provocation naît leur premier émoi, à l'abri dans leur jardin secret.

Dans cette pièce, Fabien Arca s'intéresse aux sentiments qui se bousculent. Alternant scènes dialoguées et pensées intimes, il dresse un portrait drôle et touchant de ce monde entre enfance et adolescence où la dimension du secret tient une place particulière. Personnifié par « la voix intérieure » de Mina, ce fil de petits monologues nous fait entendre ses pensées, ses doutes, ses craintes, ses joies et ses désirs. *Jardin secret* est une fable contemporaine renfermant des thèmes profonds comme la solitude, le mensonge, le divorce, l'absence des adultes, la mort, la violence, les menaces du monde, la quête du bonheur, le mal-être, le suicide.

Un conte moderne où le merveilleux côtoie la lucidité du réel, sans détour ni complaisance.

VOYAGE EN POLYGONIE

Théâtre pour deux mains
Marionnettes, théâtre d'objets et vidéo
Direction artistique, décors, scénographie, marionnettes, jeu Pascal Vergnault. Texte, mise en scène François Parmentier.

Mardi 23 janvier à 10h et 14h 30

À partir de 3 ans / Durée 45 min

Tarifs : de 5 à 16 €

Spectacle éblouissant de formes et de couleurs, *Voyage en Polygonie* est une ode à la différence.

Un petit carré pas tout à fait fini cherche la pièce manquante qui lui permettrait de devenir comme tout le monde. Au sein d'une société de polygones, de curieuses marionnettes prennent vie au fil de la représentation, sous les yeux ébahis des spectateurs. Au cours de ce voyage initiatique, notre petit carré tronqué découvre d'autres mondes où vivent des tribus différentes de lui : des ronds qui tourneboulent, des rectangles qui touchent les étoiles, des triangles obtus sûrs d'eux et bien d'autres encore. Entre création plastique, manipulation, jeux d'ombres et de lumière, vidéo, bruitages et compositions musicales, Pascal Vergnault

nous propose une œuvre sensible et esthétique, évoluant de tableaux stylisés en scènes parlées ou chantées.

Loin du théorème de Thalès, Pascal Vergnault, en grand géomètre de Polygonie, invite à un voyage inventif et jubilatoire. Une exploration qui convie petits et grands à comprendre les différences, les accepter, vivre avec et s'enrichir de celles-ci.

ELLES S'AIMENT

Avec Muriel Robin et Michèle Laroque.
Humour

Texte Pierre Palmade, Muriel Robin et Michèle Laroque. Mise en scène Muriel Robin.

Vendredi 26 janvier à 20 h 30

Durée 1 h 30

Tarifs : de 37 à 44 € / Complet

C'est l'histoire d'un couple, d'un couple à trois, uni envers et contre tout depuis plus de vingt ans. Un couple uni aussi avec son public, toujours fidèle et nombreux.

En 1996, Muriel Robin, Michèle Laroque et Pierre Palmade créent *Ils s'aiment*. Les trois compères n'imaginent pas alors que ce spectacle de sketches aurait autant de succès. Il a été joué des centaines de fois et diffusé régulièrement à la télévision. Aujourd'hui, vingt ans et deux suites plus tard, il reste toujours intact dans la mémoire du public. Ainsi, après le succès du spectacle anniversaire et la création pour l'occasion de couples inédits avec Muriel Robin, l'aventure se prolonge avec un couple féminin. Les deux comédiennes y interprètent une sélection des meilleurs sketches des trois opus. Mais bien plus qu'un florilège, c'est un nouveau spectacle qui retrace la vie d'un couple, de sa naissance jusqu'à... vous verrez bien ! Les spectateurs sont les témoins de ce couple au féminin et de l'immense plaisir qu'elles ont de jouer la mauvaise foi, la jalousie, la folie du couple, d'en rire et de partager ces rires avec le public, toutes générations confondues. Que vous soyez un amoureux de la première heure de ce trio ou un jeune converti, vous passerez un excellent moment tant c'est hilarant !

CARMINA BURANA

Avec le Ballet du Grand Théâtre de Genève.

Danse contemporaine

Chorégraphie Claude Brumachon, as-

sisté de Benjamin Lamarque.
Musique Carl Orff.

Mardi 30 janvier à 20 h 30

Durée 1 h

Tarifs : de 8 à 27 €

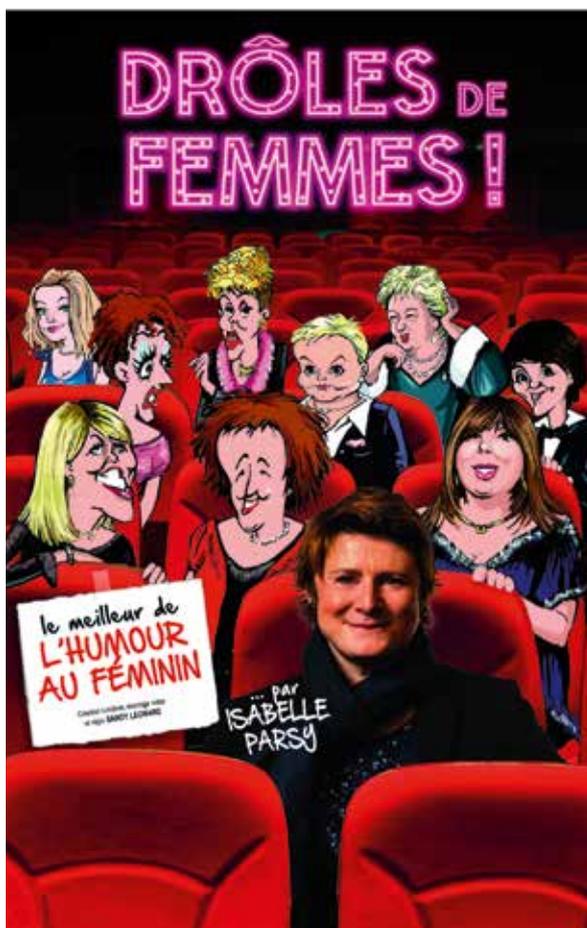
Claude Brumachon, chorégraphe français emblématique et ancien directeur du Centre chorégraphique national de Nantes, réunit sur scène vingt-deux danseurs du Ballet du Grand Théâtre de Genève pour proposer une version ambitieuse de *Carmina Burana*, œuvre monumentale signée Carl Orff.

D'entrée de jeu, on y décèle la griffe du chorégraphe faite de courses endiablées, pirouettes, portés somptueux, sa quête d'absolu, de vérité et de beauté, dans une recherche du geste juste et d'une esthétique épurée, d'une incroyable virtuosité et expressivité. Son langage est celui des corps énergiques, voire violents, en sueur. Mais contrairement à ses précédentes pièces, il y a également des moments plus apaisés et lyriques. Sa matière, c'est l'homme et le monde dans lequel il évolue. Les différents tableaux suggèrent tour à tour le déchaînement des passions, l'attente des femmes dans le désir, les hommes en fuite, la préparation des jeux de séduction, le tout avec des gestes ritualisés. *Carmina Burana* est une pièce ambivalente. À la fois noire et solaire, l'œuvre fait affleurer la tragédie humaine et la perte. Dans le même temps, à travers la présence bienveillante de déesses arborant des masques somptueux, elle fait aussi jaillir l'espoir, la beauté et une possible harmonie.

En évoquant l'histoire universelle, *Carmina Burana* encourage une relecture des événements de notre époque actuelle. Ce raz-de-marée chorégraphique est un spectacle magique, qui réussit à allier la puissance sismique de Carl Orff à l'intensité gestuelle de Claude Brumachon, une réussite absolue !

→ **Renseignements et réservations :**
02 37 23 42 79
du mardi au vendredi
13h30-18h30
et le samedi 10h-13h
billetterie@theatredechartres.fr
www.theatredechartres.fr

Théâtre Portail Sud



DRÔLES DE FEMMES ! ISABELLE PARSY

Un hommage à l'humour au féminin d'Isabelle Parsy, comédienne de tempérament, qui revisite les meilleurs sketches de nos humoristes préférées*, avec beaucoup d'esprit et de malice, dans une mise en scène originale et inventive de Jean Pierre Delage... pour notre plus grand plaisir.

*Muriel Robin, Anne Roumanoff, Florence Foresti, Chantal Ladesou, Sylvie Joly, Michèle Bernier, Noëlle Perna, Jacqueline Maillan, Constance, Isabelle Parsy

Du 11 au 27 Janvier

Jeudis 11 et 18 à 21 h

Vendredis 19 et 26 à 21 h

Samedis 13 - 20 - 27 à 21 h + Samedis 20 et 27 à 17 h

Entrée : 17 € - Tarif réduit et abonné : 13 €

THÉÂTRE PORTAIL SUD

Réservations : 02 37 36 33 06

www.theatreportailsud.com

Théâtre du Détour



TROIS HOMMES SUR UN TOIT

« Le travail d'Antoine Marneur et de toute son équipe est à mes yeux remarquable et procure un formidable moment de théâtre comme pour ma part je l'aime, assumé dans ses formes et ses intentions, sans fuir la gravité du propos mais l'allégeant par l'humanité et la vérité des comédiens. Remarquable aussi le parfait équilibre des moyens, scénographie, lumières, son et vidéo : tout est comme il faut, dans la suggestion, l'ellipse qui nourrissent mille fois plus l'imaginaire du spectateur que la surenchère des moyens. Mais il y a plus encore pour l'auteur que je suis : l'épatante maîtrise des quatre comédiens dans l'articulation du texte dont ils font tout entendre sans escamoter les difficultés du vers, les contrastes du ton et des registres, rendant cette poétique concrète, souple à l'oreille, accessible à tous. Je leur en sais quant à moi profondément gré. »

Jean-Pierre Siméon, poète et dramaturge.

Théâtre du Seuil

BOULE

Chanson - Tout public

Samedi 27 janvier 20h30

Boule, c'est comme un cube mais rond - une évidence qui en dit court sur les idées longues de cet artiste fantasque à la plume aiguisée. Au fil des chansons on se promène dans un univers où les jeux de mots rivalisent avec la tendresse pour faire passer les cruautés du quotidien. On esquisse un sourire et ça grince. Avec sa guitare, sa gueule d'atmosphère et son banjo, Boule réjouit le cœur et l'esprit. Un peu clown, et vraiment classe, ce protégé de Sanseverino a un charme singulier, léger et piquant auquel on ne résiste pas, même si « *toi ce que tu aimes, c'est bouffer des pizzas !* »

Chaque chanson porte un regard singulier et « *rétro-futuriste* » sur notre époque, dans une filiation assumée des chanteurs réalistes du XX^e siècle.

Réservations

www.theatreduseuil.com

info.theatreduseuil@gmail.com

Fnac, Carrefour...

Renseignements 07 64 27 93 47

Tarifs : 20 € et 15 €





Une comédie orchestrale au théâtre

La compagnie La Belle Rouge et l'Orchestre symphonique s'associent dans une entreprise originale, mêlant théâtre et musique, intitulée *Symphonie d'une vie ordinaire*, de Fabien Piccinin et Claude Theil. La représentation, à Chartres, aura lieu samedi 3 février, à 20 h 30 au théâtre. Sur scène, 45 musiciens et trois comédiens raconteront l'histoire de Jean-Paul. Un homme qui se désocialise de plus en plus depuis qu'il a été quitté par sa femme et ses enfants et qu'il a perdu son emploi. Un jour, un violoniste et

un orchestre débarquent dans son appartement...

Dans cette comédie orchestrale, la formation musicale est un personnage à part entière de l'histoire. « *Le but est d'amener des personnes qui connaissent peu la musique classique à en écouter, explique Mathilde Le Pivain, présidente de l'Orchestre symphonique de Chartres. Les spectateurs pourront entendre des morceaux très connus, comme des musiques de films et de cirque, et d'autres airs moins célèbres.* »

→ **Samedi 3 février, 20 h 30, théâtre de Chartres.**

Prix des places : 15 € (tarif réduit, moins de 12 ans : 5 €).

Réservation : 02 37 23 42 79.

Autres représentations dans l'agglomération : à Spoir (Mignières), à l'espace Grégoire, château des Boulards, samedi 20 janvier, à 20 h 30 et à Luisant, salle André-Malraux, vendredi 26 janvier, à 20 h 30. Réservations : 06 80 82 07 97.

L'année 2018 démarre très fort à la salle Doussineau ! De l'humour avec les Décaféinés, de la pop avec la chanteuse Anaïs, de la comédie avec Ivan Challey et une chorale enchantée... Réservez vite vos places !



Les Décaféinés lancent une machine

Humour musical
Les Décaféinés

Peut-on faire rire tout le monde en même temps ? Le temps d'un programme de lavage à la laverie, Rémi et Clément passent les sujets de société en revue tout en imaginant sous vos yeux des sketches tous plus absurdes les uns que les autres et parfois en chansons ! Le problème c'est qu'eux-mêmes ne sont pas toujours d'accord !

> Samedi 20 janvier, 20 h 30

Tarifs : 15 € / 10 €



Les Bonheurs d'Alice

Comédie
de et avec Ivan Challey

Pour Alice, treize ans, intelligente et très cartésienne, l'amour n'est que bio-chimie. Pour prouver qu'il n'existe pas, elle va former des couples improbables dans son quartier. Pour déclencher les rencontres entre ses cobayes, elle envoie des petites boîtes aux contenus

extraordinaires. Bien sûr cela ne tournera pas aussi carré que ce qu'elle aurait souhaité... Ivan Challey revient avec une comédie chorale où il interprète 18 personnages.

> Vendredi 26 et samedi 27 janvier, 20 h 30

> Dimanche 28 janvier, 17 h

Tarifs : 10 € / 6 €



Événement ! Divergente

Chanson pop, soul & rock

Anaïs, chant, guitare

Chanteuse hors pair au talent aiguille, tendrement trash délicieusement moqueuse, sexuellement drôle et sensuellement déroutante, Anaïs a de quoi être définitivement blanche mais étrangement black et complètement rock'n'roll. Avec son nouvel album très pop et très soul, Anaïs se permet des histoires en anglais ou dans les deux langues. On passe de la jam session au swinging 60's dans *J'ai retrouvé mon mojo*, on pleure dans *And I hold my lamp* et on rigole au duo hystérique avec elle-même *Schizophrenia*.

> Samedi 3 février, 20 h 30

Tarif : 25 € - tarif unique

Scène de famille - Chorale éphémère

C'est la troisième répétition de la saison ! La chorale éphémère Scène de famille, ouverte à tous, travaille le répertoire de chansons françaises des années trente à nos jours avec le chef de cœur Sébastien Bouvet. Envie de chanter ? Rejoignez-les !

Dimanche 21 janvier, 9 h 30 - 12 h 30

Gratuit sur inscription : 02 37 23 41 42

Réservations au **02 37 23 41 44 (répondeur)**

ou **02 37 23 42 79 (TDC)**

Réservations en ligne : www.francebillet.com

www.fnac.fr ; www.carrefour.fr

Renseignements : **02 37 23 41 42**

Au conservatoire

Jazz, vous avez dit jazz ?

La saison du conservatoire de musique et de danse résonne des différents styles musicaux enseignés au sein de l'établissement. Le prochain concert en hommage au pianiste et jazzman Mal Waldron est l'occasion pour Isabelle Vincent, adjointe en charge de la Culture et Michel Bienaimé, directeur du conservatoire, de présenter la section jazz.

Votre Ville : Le jazz est cette année très présent dans la saison de concerts du conservatoire ; cela s'appuie-t-il sur une volonté spécifique ou est-ce simplement le fruit du hasard ?

Isabelle Vincent : Le jazz a toujours été présent dans la programmation de concert du conservatoire, avec deux concerts par saison. Cette année ce sont trois soirées qui lui sont dédiées. Ceci est le résultat d'un dynamisme dans les classes, et de la volonté des professeurs qui ont fait des propositions alléchantes.

VV : Lorsque l'on parle du conservatoire, on pense surtout au classique : le violon, le piano, la flûte... et moins au jazz...

IV : Il ne faut pas s'arrêter à des images d'Épinal : les conservatoires aujourd'hui sont des établissements ouverts qui se remettent perpétuellement en question. Le jazz fait partie des disciplines enseignées depuis longtemps. À Chartres, nous avons quatre professeurs qui sont aussi des jazzmen réputés et des artistes confirmés. Cela n'est pas le cas de tous les conservatoires.

VV : Combien y a-t-il d'élèves ?

Michel Bienaimé : Une cinquantaine. Les élèves sont répartis dans les cours instrumentaux et participent aux ateliers d'improvisation, au big-band, aux ateliers d'écriture et aux différents ensembles. Comme la musique classique, le jazz possède ses orchestres : le Big-Band, ou l'orchestre-jazz second cycle.

VV : Comment peut-on commencer le jazz ? Y a-t-il un niveau instrumental plancher pour s'inscrire ?

MB : Les musiciens - classiques ou



Isabelle Vincent, adjointe au maire en charge de la Culture, et Michel Bienaimé, directeur du conservatoire

jazz - ont tous la même préoccupation : apprendre une technique de base, avec des cours d'instrument et de solfège. Les choses se différencient ensuite, dans les manières de traiter le son et d'appréhender une partition musicale. Après un tronc commun - les quatre premières années d'études, soit un premier cycle de conservatoire -, les deux voies se séparent. Bien sûr, avec son professeur d'instrument, l'élève peut parler de jazz tout de suite, surtout pour le saxophone... ou la guitare basse. Au conservatoire, il y a aussi bien des débutants que des musiciens inscrits en cycle professionnel (cycle spécialisé), et nous délivrons un diplôme reconnu par l'État. Cette année, trois étudiants sont inscrits dans ce cycle,

et plusieurs de nos anciens élèves sont maintenant des professionnels reconnus, y compris à l'étranger.

Notez vos dates jazz !

Mal is good

Salle Doussineau
Hommage à Mal Waldron
Samedi 10 février, 20 h 30

Flûte du jazz

Salle Doussineau
Samedi 14 avril, 20 h 30

Baby jazz ou la naissance d'un enfant du siècle

Dôme de la CCI
Samedi 14 juin, 20 h 30

Tarifs : 10 €/ 6 €

Réservations : 02 36 67 30 70

À la médiathèque de Chartres

Robots, science ou fiction ?

L'Apostrophe vous propose une plongée au cœur du monde des robots. Dans les romans, les films, les exemples de science-fiction dans lesquels l'homme et les robots cohabitent ne manquent pas. Mais la révolution robotique n'est-elle pas en passe de devenir réalité ? Exposition, conférence, table-ronde, rencontre et films proposent en ce début d'année des pistes pour comprendre comment les robots influent notre quotidien.

L'exposition **Robots : plongez au cœur de la recherche en robotique**, conçue par le centre de culture scientifique technique et industrielle d'Occitanie invite à **découvrir jusqu'à fin mars** l'histoire de la robotique, ses avancées et les applications qui en découlent.

En parallèle, des étudiants en licence management et conduite d'unités de production (MCUP) ont conçu une animation montrant les potentialités d'un « *cobot* » ou robot collaboratif récemment acquis par le département GIM génie industriel et maintenance de l'IUT de Chartres - Université d'Orléans.

La gym du cobot sera visible à l'accueil de L'Apostrophe **du 13 janvier au 1^{er} février**.



Angelica Lim a vécu avec un robot. Un documentaire à voir le 27 janvier.



Un point-information/orientation autour des **Métiers de la robotique, du génie industriel et maintenance** est organisé en partenariat avec le BIJ de Chartres **le mercredi 24 janvier de 14 h à 17 h**.

Dans le film documentaire de Thibault Sève, **Ma vie avec un robot** (2015, 1 h 24), Angelica Lim, roboticienne, s'apprête à vivre une expérience inédite : cohabiter avec un robot humanoïde pendant six mois. Elle va à la rencontre des pionniers qui vivent déjà avec ces machines pour comprendre la révolution qui est en marche. Ce qui ressemble à de la science fiction existe déjà... **Rendez-vous samedi 27 janvier à 15 h 30.**

Retenez déjà **le samedi 17 février**

dans votre agenda. Dans le cadre d'Eure&link Tour, événement du Conseil départemental pour sensibiliser les citoyens aux enjeux du numérique, vous pourrez assister à 11 h à une démonstration des potentialités de NAO, le robot humanoïde programmable le plus avancé au monde. Pour sa venue à l'Apostrophe, le LAB28, cellule innovation et transition numérique du CD 28, a spécialement imaginé une petite surprise. À 15 h 30 le même jour, Joffrey Becker, anthropologue, spécialisé en robotique et relations entre humains et machines répondra au cours de sa conférence à la question : **Les robots et nous : vivons-nous dans une machine ?**

De quoi réfléchir à notre avenir...

Une vie de chien !

Quand l'animal éclaire les comportements humains

L'histoire de l'homme et du chien est intimement liée depuis plus de 12 000 ans. Aucune autre espèce animale n'a été, comme lui, compagnon d'une aussi grande diversité d'activités, qui ont façonné sa physionomie et son comportement. Mais derrière cette complicité se cachent aussi des relations plus complexes. Elles se manifestent par autant de témoignages d'affection profonde que de défiance, voire de dégoût envers l'animal. Comme le dit si justement L. Sovény : « *Le chien est le symbole de la fidélité, mais nous le tenons en laisse* ».

Une découverte archéologique réalisée pendant l'hiver 2013 sur le site de la Courtille porte le témoignage de cette dualité. Dans le comblement d'un puits daté du XIV^e siècle, les archéologues de la Ville ont mis au jour les squelettes d'une petite dizaine de chiens présentant de nombreuses lésions ou affections osseuses.

Préoccupation sanitaire...

Le contexte historique, celui d'un siècle traversé par la guerre et les épidémies à répétition de la grande peste, donne le cadre d'un récit dont l'enquête a minutieusement été menée en collaboration avec une vétérinaire et historienne des maladies animales, de l'université de Nanterre. L'étude révèle au moins deux populations différentes. Certains animaux correspondent à des individus âgés dont la mort semble être survenue de manière naturelle. D'autres étaient plutôt jeunes mais malades ou infirmes et ont subi des actes de maltraitance parfois répétés. Leur mort



Mort d'un chien enragé, de Materia Medica, Dioscoride (1^{er} siècle) - gravure sur bois, édition espagnole de 1575.

précoce évoque l'existence de tueries orientées vers des populations de chiens errants.

Et pratiques magiques...

Cette étude croisée s'est révélée riche d'informations quant à la place de l'animal dans la cité au XIV^e siècle et les préoccupations ou hantises propres à ce siècle. Elle permet de fixer dans le temps l'émergence d'une

prise de conscience relative à la gestion sanitaire des déchets, alors que perdurent encore des pratiques plus obscures liées à l'opothérapie ou la magie. C'est en tout cas ce que laisse à penser certaines marques observées sur les ossements.

LEXIQUE

Opothérapie vient du grec Opos (suc) et de thérapéa (traitement), c'est donc l'utilisation thérapeutique d'organes ou d'extraits d'organes d'origine animale (Le Petit Larousse Illustré 1996).

→ Plus de découvertes sur archeologie.chartres.fr



Étude du squelette d'un mâle âgée de 4 à 6 ans (49 cm au garrot, type lévrier) et localisation des lésions osseuses (en orange) et traces de coups (en rose).

POUR EN SAVOIR +

Émission Histoire et Mémoire, sur radio Grand Ciel,

mardi 16 janvier à 10 h 30

(rediffusion le dimanche à 17 h et le mercredi à 12 h 30 ou en téléchargement sur radiograndciel.fr)

Les Samedis musicaux de Chartres

Un voyage dans le temps et l'espace

Dans le cadre des Samedis musicaux de Chartres, l'ensemble Discantus se produira à la chapelle des Sœurs de Saint-Paul, le 13 janvier, à 17 heures. Créé en 1990, cet ensemble vocal réunit six à neuf chanteuses, qui proposent une invitation au voyage. Rattaché au Centre de musique médiévale de Paris, il est régulièrement invité dans le monde entier et dans les plus grands festivals internationaux de musique ancienne. La chorale présentera, a capella ou accompagnée d'instruments anciens, son programme *Un chemin d'étoiles*. Ce dernier comporte des chants de régions françaises, de Bohême, d'Espagne et d'ailleurs, et retrace le vécu



des pèlerins, en route pour Saint-Jacques-de-Compostelle.

→ **Concert de l'ensemble Discantus, samedi 13 janvier, à 17 heures. À la Chapelle des Sœurs de Saint-Paul, au 5, rue Saint-Jacques, à côté du tribunal d'instance.**

Tarifs : 14 à 20 €, gratuit pour les moins de 12 ans et pour les élèves du conservatoire mineurs, accompagnés. Réservations à la Galerie Fulbert, Cloître Notre-Dame, ou sur internet : www.samedismusicaux.fr, ou par téléphone : 06 26 07 66 13.

Cycle de visites à la cathédrale

Regards croisés sur la cathédrale

Le service accueil-visites vous propose de questionner la cathédrale en entrant dans la manière de penser du Moyen Âge : comment les prêtres et bâtisseurs des années 1200 utilisent-ils les mathématiques ? Dans quel monde symbolique vivent-ils ? Quels sont leurs modes de communication gestuelle, leur façon de raconter l'histoire biblique et de se mettre en scène ? Comment font-ils appel à tous nos sens ? Des regards qui changent notre compréhension de l'espace sacré et de ses images.



1/ Les gestes au Moyen Âge. Attitudes et mise en scène : un univers à portée de la main.

Dimanche 28 et mardi 30 janvier à 14 h 30 / Marie Francine Jourdan

2/ Comment les prêtres de la cathédrale se représentent. Toutes les étapes de leur vie.

Dimanche 4 et mardi 6 février à 14 h 30 Gilles Fresson

3/ Le langage symbolique dans la cathédrale. Le sens, la place et les interactions des images.

Dimanche 11 et mardi 13 février à 14 h 30 / Marie Claude Caquineau

4/ Regard sur la géométrie de la cathédrale. Comment fabriquer harmonie et beauté ?

Dimanche 11 et mardi 13 mars à 14 h 30 / Bernadette Valérian

5/ Les cinq sens. Une façon originale de percevoir la cathédrale. Voir, entendre, toucher, sentir. Éprouver la lumière et l'espace.

Dimanche 18 et mardi 20 mars à 14 h 30 / Marie-Bernard de Saint-Laumer et Jacques Bertrand

6/ La plus longue bande dessinée

de la cathédrale ? Les chapiteaux du portail royal. Un ensemble assez méconnu, riche de centaines de personnages miniatures.

Dimanche 25 et mardi 27 mars à 14 h 30 / Anne Ducet et André Gouache

→ **Service Accueil-Visites**

**24, Cloître Notre-Dame BP 131
28003 Chartres Cedex
Téléphone : 02 37 21 75 02
Télécopie : 02 37 21 21 51
Courriel : visitecathedrale@diocesechartres.com
www.cathedrale-chartres.org**

Le programme de Ciné-Clap



Mardi 9 janvier à 20 h 30

à la médiathèque L'Apostrophe

LES OGRES

Léa Fehner (France, 2016, 2h22)

avec Adèle Haenel, Marc Barbé

Ils vont de ville en ville, un chapiteau sur le dos, leur spectacle en bandoulière.

Dans nos vies ils apportent le rêve et le désordre.

Ce sont des ogres, des géants, ils en ont mangé du théâtre et des kilomètres !

Mais l'arrivée imminente d'un bébé et le retour d'une ancienne amante vont raviver des blessures que l'on croyait oubliées.

Alors que la fête commence !

Un splendide hommage aux saltimbanques.



Jeudi 25 janvier à 20 h 30

au cinéma Les Enfants du Paradis

LES FIANCÉES EN FOLIE

de Buster Keaton (États-Unis, 1925, 55 mn)

James apprend de la bouche d'un notaire qu'il est l'unique héritier d'une colossale fortune. L'héritage est cependant soumis à une condition impérative : il doit être marié avant son prochain anniversaire. Paniqué, le jeune homme a désormais en tout et pour tout un jour pour se marier. Il a bien une petite idée concernant l'heureuse élue, mais devant les raisons si peu flatteuses de sa demande en mariage, sa bien-aimée refuse de l'épouser...

« *L'une des plus farouches et originales courses-poursuites sexuelles du cinéma* ». Le Monde



Complément de programme : court-métrage « The Railrodder » (20 mn)

Séance ciné-culte ; tarif réduit avec la carte ciné-clap

Ciné Culte est une programmation de films de patrimoine qui ont marqué le public et les critiques lors de leur sortie. C'est l'occasion de découvrir ou revoir sur grand écran des films qui font partie de l'histoire du cinéma.

Adhésion

L'adhésion à l'association Ciné-Clap (15 € pour l'année 2017-2018, 10 € pour les moins de 25 ans) permet d'assister gratuitement à l'ensemble des projections à la médiathèque.

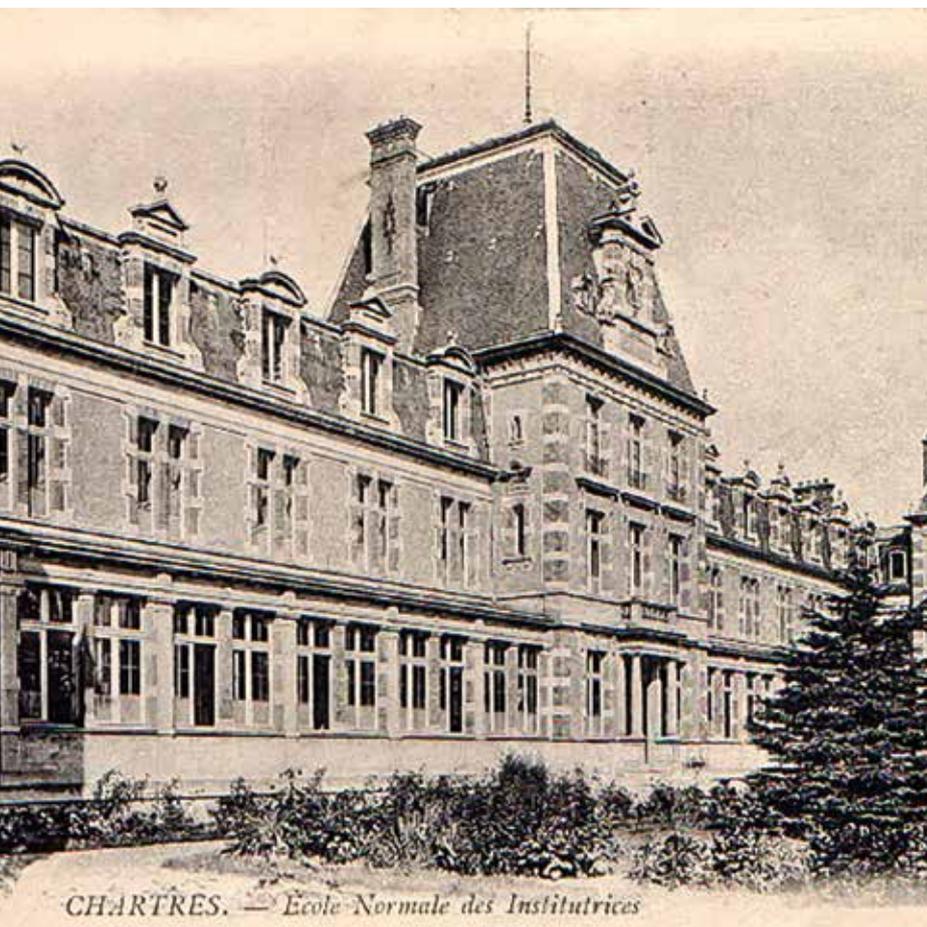
En outre, la carte Ciné-Clap donne accès à un tarif préférentiel aux séances labélisées « *Cinéphile* » au cinéma Les Enfants du Paradis.

Ciné-Clap : 02 37 28 28 87, www.cine-clap.com

Bâtiments publics

1. L'école de la République à Chartres

Après l'envoi aux préfets, en 1876, de modèles de construction standardisant les bâtiments scolaires, dix années suffirent pour construire ou rénover l'école de la République. Qu'en fut-il à Chartres ?



Ecole normale primaire, rue d'Illiers (Brandon, 1930).



1880

En 1880, la revue *L'architecture communale* propose des modèles de « maisons d'école » : école de hameau, mixte, de filles, de garçons, groupe scolaire, professionnelle, salle d'asile (future maternelle), école normale primaire d'instituteurs et d'institutrices. Le 17 juin, un arrêté précise la manière dont ces bâtiments devront être construits et aménagés.

1881

La loi du 16 juin 1881 rend obligatoire l'obtention de la capacité de l'enseignement primaire pour exercer dans une école publique, et proclame la gratuité absolue de l'enseignement

primaire public. Le 2 août, le Parlement augmente de 12 millions le fonds de dotation de la Caisse des lycées, collèges et écoles primaires. Le 10 octobre, à Paris, une exposition présente des projets inspirés du rationalisme architectural : devise républicaine au fronton du bâtiment ; édifice et dépendances sans aucune spécificité régionale, excepté pour les matériaux d'origine locale.

1882

La loi du 28 mai 1882 sur l'enseignement primaire définit de nouveaux programmes obligatoires ; celle du 6 juillet régit la construction des nouvelles écoles. L'installation, l'acqui-

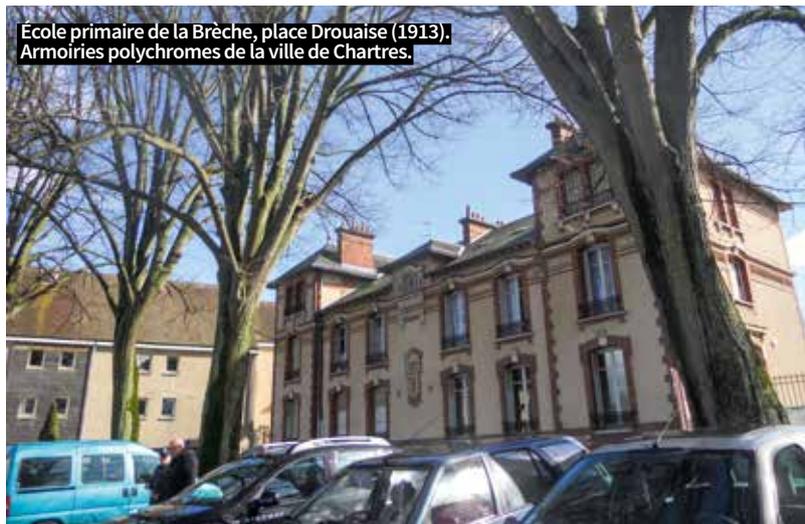
sition, l'appropriation, la construction des locaux scolaires et l'acquisition de leur mobilier par la commune bénéficient de subventions et de taux avantageux de l'Etat.

30 000 écoles en 7 ans

C'est ainsi que 30 000 maisons d'école sont construites ou rénovées entre le 1^{er} juin 1878 et le 20 juin 1885 : le Parlement réduit légèrement les crédits mais poursuit les constructions. Vers 1920-1930, l'architecture scolaire se diversifie sous l'influence de deux courants esthétiques : mode régionaliste européenne, cubisme et arts décoratifs.



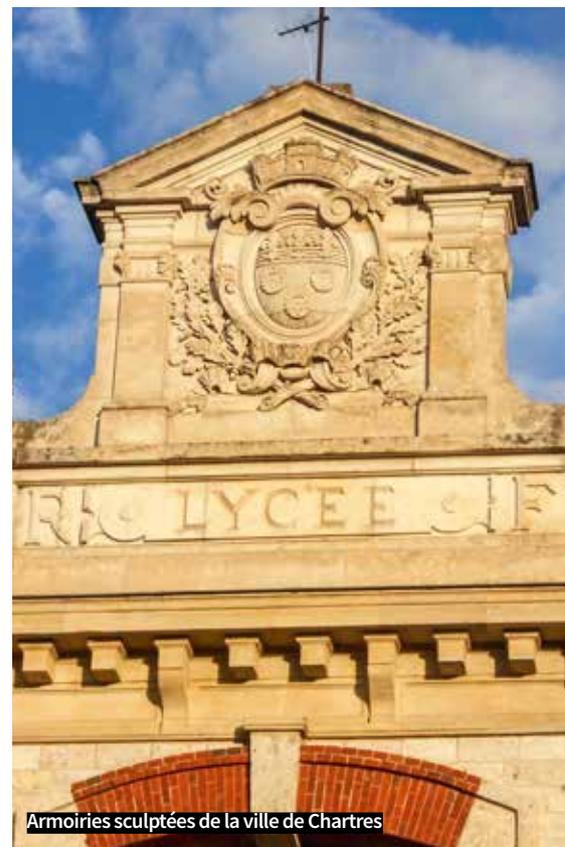
Signature de l'architecte, datation. Détail de l'élément décoratif.



École primaire de la Brèche, place Drouaise (1913). Armoiries polychromes de la ville de Chartres.



Lycée Marceau, rue Saint-Michel. Internat, boulevard de la Courtille.



Armoiries sculptées de la ville de Chartres

Qu'en est-il à Chartres ?

1840 : Première école normale primaire d'instituteurs, rue d'Illiers (Général Patton).

1872 : Première école normale primaire d'institutrices, blvd Chasles.

1879 : Ouverture d'un cours d'enseignement supérieur de jeunes filles, blvd Chasles.

1886 : Nouvelle école normale primaire d'institutrices, rue du 14 juillet.

1886 : Ouverture du collège de jeunes filles dans les anciens locaux

de l'école normale.

1887 : Ouverture du lycée de garçons, rue Saint-Michel.

1920 : Le collège du blvd Chasles devient lycée de jeunes filles.

1930 : Nouvelle école normale primaire d'instituteurs, rue d'Illiers.

Juliette Clément

Directrice des publications de la Société archéologique d'Eure-et-Loir
1 rue Jehan-Pocquet - 02 37 36 91 93
- sael28@wanadoo.fr www.sael28.fr

Sources : fonds SAEL. Cl. J. Clément



Tribunes

Tribunes de l'opposition

Tribune Réinventer Chartres

Cette tribune ne nous est pas parvenue.

L'équipe Réinventer Chartres

**Josette Morin Berenfeld, Sandra Renda, David Lebon,
Noël Billard.**

Tribune de la majorité

Tribune du Front de Gauche

Cette tribune ne nous est pas parvenue.

Denis Barbe
frontdegauche.chartres@gmail.com

Tribune sans étiquette

THE WHEEL OF FORTUNE

Non, le cœur n'y est pas. L'année dernière je savais que 2017 ne serait pas un bon cru. 2018 ne le sera pas non plus. Tant que j'y suis, je fais un pronostic pour les 5 prochaines années : pourries !

En regardant l'année 2017 on a de quoi se poser des questions. Je ne vous cache pas que j'ai piqué une sacrée crise de rire aux résultats des législatives. Certains ont pris une veste, d'autres portent un costard mal taillé, costard si cher aux *winner*s, aux randonneurs sur route (privatisée *of course*) bien goudronnée pour ne pas salir leurs godillots à 1000 boules. L'habit ne fait pas le moine mais il fait vos poches. Rien de nouveau, on a l'habitude. A force, ça devient lassant. C'est tellement risible d'écouter tous ces pseudo-thatchériens nous vendre leur tas de fumier. Ben oui, quand ils nous cau-sent ils ne ventilent pas de l'air pur !

Pour en revenir aux gens normaux (ceux qui ne votent plus) j'ai été saisi sur la question de l'éclairage défaillant dans un quartier. Comment ça l'éclairage ? Mais ma brave dame, vous êtes dans une *smart city*. Ça s'allumera automatiquement et tout et tout. A se demander si les gens ont conscience d'être dans une ville *at the peak* ! Devant tant de superbes projets macronesques, s'arrêter à son petit confort personnel. Franchement, je suis déçu ! On est parfois bien content que seuls 18 % des inscrits suffisent pour gouverner. Imaginez que les électeurs réfléchissent, on n'est pas dans la m... J'ai bon en *macronspeaking* ?

Bonne et sainte année à tous et vive la France !

T.Brière-Saunier

Contact: Alliance.Royale28@inmano.com

Twitter: @canardsanstete1

FB: Alliance-Royale-sur-Chartres

2018, UNE ANNÉE DE RÉCOLTE

Nous, les élus de la majorité municipale, avons le plaisir et la joie de vous présenter nos meilleurs vœux pour cette année 2018 qui commence.

Comme toujours, nous nous adressons à tous les Chartains, à tous ceux qui vivent ici, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent. Nous pensons aussi particulièrement à nos électeurs, à ceux qui ont fait confiance une nouvelle fois à Jean-Pierre Gorges et à notre équipe en 2014.

Car 2018 sera encore une année de récolte. Visiblement.

Cette année en effet ouvrira le Pôle administratif qui proposera à une seule adresse l'ensemble de services de la Ville et de l'Agglomération, tous ces guichets réunis enfin en un seul, alors que vous deviez courir de l'un à l'autre à divers endroits de notre territoire.

La dimension physique et la dimension numérique iront ici et désormais d'un même pas.

Autre réalisation qui sentira bon les progrès du XXI^e siècle, le bâtiment-voyageurs de la gare de Chartres nouvelle formule ouvrira également ses portes cette année et la place Pierre Sénard, carrefour de bien des encombrements, prendra ensuite son visage piéton quasi définitif.

Certes, il aura fallu du temps, fédérer bien des acteurs, utiliser à plein cette continuité que vos suffrages nous ont accordée depuis 2005, quand cette idée a vu le jour.

Mais cela « *le vaudra bien* » : d'ici 2020 tous les moyens de transports convergeront en harmonie vers ce cœur chartrain par excellence, qui retournera ensuite ses utilisateurs dans toutes les artères de la ville et de l'agglomération : les piétons bien sûr, les cyclistes, les motocyclistes, les automobilistes, les passagers de bus et des cars, etc... Un seul cœur, et aussi un seul billet pour tous les moyens de transport...

L'entrée dans une nouvelle ère, comme l'ouverture de l'Odys-sée le signifiait déjà il y a quelques années. On était loin des piscines d'antan, comme on sera loin de la gare des années 20...

Cette fidélité à nos convictions, cette volonté constante de tenir les engagements pris à votre égard, vous les vérifierez encore lors du vote de notre budget au printemps : malgré tout ce que vous avez lu et entendu sur la diminution des dotations financières de l'État aux collectivités locales et territoriales, ce qui est vrai, nous baisserons pour la 17^e année consécutive les taux de vos impôts locaux. Et ce ne sera pas pour reprendre votre argent ça et là par des taxes aussi discrètes que multipliées...

Nous laissons cette hypocrisie aux dirigeants d'un État qui a depuis trop longtemps pris l'habitude d'offrir aux Français un visage ambigu et un double discours... mais une seule réalité, et constante pour le coup, celle des déficits et de la dette. Certes, comme vous peut-être, nous ne prétendons aucunement à la perfection. Il reste et restera tant à faire. Mais notre cheminement est affiché, revendiqué, et vérifiable. Ensemble, avec vous, en 2018 nous continuerons.

Les élus de la majorité municipale

CULTURE

Exposition du CAUE

Le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) d'Eure-et-Loir organise une exposition consacrée au renouvellement urbain, à travers les exemples chartrains. L'objectif est de poser un regard sur l'évolution et l'urbanisme de Chartres : les acteurs de sa (re)construction, les mécanismes de sa mutation depuis le milieu du XX^e siècle.

CAUE 28,

87 rue du Grand-Faubourg.

Entrée libre, du lundi au vendredi :

9 h - 13 h et 14 h - 18 h (17 h le vendredi).

Renseignements : 02 37 21 21 31

Rencontre avec Alice Zeniter à l'Esperluète

Une rencontre a lieu vendredi 12 janvier à 18 h avec Alice Zeniter, auteur de L'art de perdre (Flammarion), à l'Esperluète. L'auteure raconte l'histoire des Harkis, soldats musulmans refoulés par leur pays et mal accueillis en France, qui ont combattu aux côtés des Français pendant la guerre d'Algérie.

Une conférence sur Maurice Vlamincq

Le salon Fulbert de la Maison du saumon accueille une conférence samedi 13 janvier à 14 h 30 d'Esther Gibut, guide conférencière, sur Maurice de Vlamincq, l'après d'un fauve.

Réservation conseillée au

02 37 18 26 26. Tarif adulte : 8,50 €. Enfant de 6 à 12 ans : 4,25 €.

SPORT

Un Challenge Bike and Run au Rigeard

Dimanche 21 janvier le comité départemental de triathlon organise le challenge Bike and Run d'Eure-et-Loir au complexe Rigeard. L'accueil est prévu à partir de 13 h 30 et l'épreuve débutera à 14 h 30. L'objectif ? Couvrir une distance avec un seul vélo par équipe de deux en se relayant. Le parcours compte une boucle de 2 km à parcourir six fois.

À partir de 6 ans. Tarif : 5 € par équipe.

Plus d'informations :

www.cd28triathlon.fr

SANTÉ

Café des aidants, par les familles rurales

Les familles rurales d'Eure-et-Loir organisent un café des aidants le premier jeudi de chaque mois de 14 h à 15 h 30, au bistrot Le Petit Paris, situé place des Epars. Une psychologue et une travailleuse sociale du CCAS de Chartres animeront ce groupe d'échanges, qui accueille tous les

aidants familiaux, quel que soit leur âge ou la pathologie de la personne aidée. Ces groupes de parole sont libres d'accès et gratuits.

Le jeudi 11 janvier est ainsi consacré aux richesses de la relation d'aide.

Bistrot du Petit Paris

Place des Epars à Chartres.

Contact : 02 45 26 01 30 ou fr.eureetloir@famillesrurales.org

ANIMATIONS

À la découverte du patrimoine chartrain

Organisée par l'ASPTT Chartres et L'Écho Républicain, avec le soutien de la Ville de Chartres, du comité départemental de randonnée pédestre et du magasin Décathlon, La nocturne de Chartres aura lieu samedi 20 janvier. Pour la 21^e édition de cette « marche patrimoine », plusieurs parcours sont proposés. L'occasion de découvrir la richesse du patrimoine de la ville à travers quatre parcours bien différents : 5, 9, 14 et 18 kilomètres. Cette année, les participants pourront également faire un don aux Restos du Cœur.

Inscriptions sur place à partir de 14 h. Départs à 20 h du parvis de la cathédrale. Tarifs : 3 € (gratuit pour les - 14 ans).

Renseignements et réservations groupes et associations :

Jacky Poirier - 06 41 31 18 69.

Le forum de l'orientation revient

Rendez-vous vendredi 26 et samedi 27 janvier 2018 à Chartexpo pour le Forum de l'orientation. 130 exposants présenteront un large panel de métiers : agriculture, environnement, communication, droit, santé, finance etc... La totalité des établissements d'enseignements publics et privés d'Eure-et-Loir, ainsi que des écoles, des IUT et des facultés de la région, seront présents. Le forum sera ouvert le vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le samedi de 9 h à 17 h. Manifestation organisée par le Rotary Club de Chartres et la Direction des services départementaux de l'Education nationale. Entrée gratuite.

Infos, rendez-vous sur

www.forumdesmetiers28.fr.

Solution du mois de	M	L	V	A	D
décembre	T	I	N	O	R
	N	O	T	A	T
	F	U	N	G	R
	N	E	M	I	M
	A	N	E	T	R
	E	T	I	R	E
	R	I	G	I	D
	V	M	I	N	U
	N	I	E	F	O
	U	T	L	I	C
	S	E	S	A	C
	A	S	S	U	R
	R	E	P	E	R
	A	L	I	T	E
	E	N	U	M	E
	V	R	U	S	E
	P	E	S	E	V
	U	S	E	C	H

L'exploitation du service public d'assainissement est déléguée à la société Chartres métropole Assainissement qui assure les interventions d'urgence depuis le 1^{er} janvier 2018.

Pour simplifier vos démarches, le contact est centralisé pour l'eau potable et l'assainissement, y compris l'assainissement non collectif, au sein du service abonnés de CmEau, dont les coordonnées se trouvent ci-dessous, qui figurent également sur votre facture d'eau :

Du lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Accueil physique : Zone les Jardins d'Entreprises - Immeubles Technopolis - Bât A-4 rue Blaise Pascal - 28000 Chartres

Accueil téléphonique et numéro d'urgence : 02.34.43.90.22

Adresse postale: Service Abonnés-TSA 11465-28029 Chartres cedex
contact@cmeau.com

Création d'un Centre des finances publiques de Chartres métropole (nouvelle Direction générale des finances publiques)

Au 1^{er} janvier les trésoreries de Chartres municipale et de Chartres banlieue fusionnent. Cette nouvelle trésorerie :
- prend en charge les comptabilités des collectivités de l'agglomération de Chartres. Tous les redevables de titres de cantines, de titres de crèches etc., émis par ces communes devront les régler auprès de cette nouvelle trésorerie
- ne gère pas les offices de l'habitat de Chartres habitat ni de l'Habitat eurélien qui passent en comptabilité commerciale. Les locataires de ces offices doivent désormais régler leurs loyers directement auprès des deux offices à cette date.

- prend en charge le paiement des amendes au niveau du département. Cependant, les contribuables qui réglent leurs impôts à Lucé devront désormais payer leurs impôts au Service des Impôts des Particuliers 5, Place de la République 28 000 Chartres.

Depuis le 1^{er} janvier : Centre des finances publiques de Chartres métropole, 8, impasse du Quercy; 28 110 Lucé (locaux de l'ancienne trésorerie de Chartres banlieue).

Ouverture au public les lundis, mardis et jeudis de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h et les mercredis et vendredis de 8h45 à 12h15. Les anciens locaux de la trésorerie de Chartres municipale sont fermés depuis le 26 décembre 2017.

COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Mme Kenza BENYAHIA Secrétaire de séance,

Etaient présents : Mme Elisabeth BARRAULT, Mme Kenza BENYAHIA, Mme Josette BERENFELD, M. Guillaume BONNET, Mme Maria CHEDEVILLE, M. Alain CONTREPOIS, Mme Geneviève CRESSAN, Mme Céline DEVENDER, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVALL, Mme Elisabeth FROMONT, M. Patrick GEROUDET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET, Madame Monique KOPFER, M. Laurent LHUILLERY, M. Franck MASSELUS, M. Pierre MAYINDA-ZOBELA, Mme Isabelle MESNARD, Mme Janine MILON, M. Alain PIERRAT, Mme Sandra RENDA, M. José ROLO, M. Michel TEILLEUX, M. Sébastien TENAILLON, Mme Isabelle VINCENT, M. Murat YASAR.

Etaient représentés : Mme Jacqueline ELAMBERT par pouvoir à Mme Janine MILON, Mme Nadège GAUJARD par pouvoir à M. Guillaume BONNET, M. Alain MALET par pouvoir à M. Alain PIERRAT, Mme Agnès VENTURA par pouvoir à M. Murat YASAR, Mme Bénédicte MOREL par pouvoir à M. Alain CONTREPOIS.

Etaient excusés : M. Denis BARBE, M. Noël BILLARD, M. Thibaut BRIERE-SAUNIER.

Etaient absents : Mme Françoise FERRONNIERE, M. David LEBON.

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote.

ADMINISTRATION GENERALE

1 Désignation d'un représentant - SEM Chartres Développement Immobiliers

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder au vote à mains levées à l'élection du représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la SEM Chartres Développement Immobiliers.

PREND ACTE de la candidature de M. Alain CONTREPOIS

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 29

M. Alain CONTREPOIS, ayant obtenu 29 voix, est déclaré élu pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEM Chartres Développement Immobiliers.

2 Désignation d'un représentant - SPL Chartres aménagement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder au vote à mains levées à l'élection du représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la SPL Chartres aménagement.

PREND ACTE de la candidature de Mme Dominique DUTARTRE

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 29

Mme Dominique DUTARTRE, ayant obtenu 29 voix, est déclarée élue pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SPL Chartres aménagement.

3 Chartres métropole - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - CLECT - désignation d'un représentant

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder au vote à mains levées à l'élection d'un représentant de la Ville de Chartres pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Chartres Métropole.

PREND ACTE de la candidature de M. Guillaume BONNET

Nombre de votants : 28

Suffrages exprimés : 28

M. Guillaume BONNET, ayant obtenu 28 voix, est déclaré élu pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Chartres Métropole.

4 Commission Consultative des Services Publics Locaux - Rapport d'activités 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du rapport d'activités de la Commission Consultative des Services publics locaux qui s'est réunie pour l'année 2017 les :

Lundi 13 Février 2017

CRUS - Rapport d'information sur le projet de convention d'exploitation d'un équipement public, Avis favorable
Vendredi 20 octobre 2017

Stationnement souterrain - Qpark, Prend acte du rapport

Camping et Auberge de jeunesse - Roussel - Montigny

Prend acte du rapport

Activités Enfance PEP28, Prend acte du rapport

Office de tourisme - EPIC, Prend acte du rapport

EPA Chartres International, Prend acte du rapport

5 Mise à disposition de l'hémicycle du Conseil Départemental - Avenant 2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant 2 à la convention de mise à disposition

de locaux au Conseil Départemental qui a pour objet de programmer la mise à disposition des locaux et des moyens matériels visés dans la convention jusqu'au 31 décembre 2018.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

FINANCES ET PROSPECTIVE

6 Tarifs généraux 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote APPROUVE les actualisations proposées des différentes prestations municipales suivantes :

- Communication de documents électoraux et documents administratifs communicables, Reproductions diverses, Cimetière, Barrières de chantier, Occupation du domaine public, Contrôle d'accès par carte magnétique - zones à accès réglementé, Droits de place, Stationnement payant de surface, Stationnement de surface - véhicules électriques, Taxis (occupation du domaine public), Vélos taxis, Parkings, Parkings souterrains résidence Montpensier et du Mail, Propreté, Locations de stands, Signalisation événementielle, Fête foraine, Artothèque, Maison de l'Archéologie, Médiathèque et bibliothèque, Musées, Ecole des sports, Maison pour tous du Pont neuf - activité gymnastique, Utilisation des équipements sportifs, Salles municipales, Ecran géant - location, Restauration scolaire, Banquet du 11 novembre, Sinistre et dégradations de biens communaux, Composition florale, Interventions des services.

PRECISE que l'état joint dresse la liste des prestations concernées et que cette tarification 2018 s'applique soit à compter du 1^{er} janvier 2018 soit pour la période scolaire 2018/2019 quand cela est mentionné dans les grilles ;

PRECISE que plusieurs tarifs pourront bénéficier à des communes de l'agglomération de Chartres Métropole et qu'il convient dorénavant de prendre en considération les communes listées dans l'arrêté DRCL-BICCL-2017187-005 du 06/07/2017 portant extension du périmètre de Chartres Métropole.

7 Décision modificative n°2 2017

La décision modificative n°2 de l'exercice 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions

ADOpte la décision modificative n°2 de l'exercice 2017.

8 Exécution du budget 2018 avant son vote - ouverture des crédits d'investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions

AUTORISE l'ouverture de 25 % des crédits du budget de l'exercice 2017 des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2018, selon les budgets et la répartition par chapitre présentée en annexe.

AUTORISE M. le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits d'investissement ouverts aux budgets précédents non compris les reports de crédits et les crédits afférents au remboursement de la dette.

9 CCAS - subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'amendement proposé par M. le Maire d'arrondir le montant de la subvention pour l'exercice 2018

AUTORISE le versement d'une subvention au centre communal d'action sociale de la Ville de Chartres pour l'exercice 2018 à hauteur de 1 659 000 €.

DECIDE d'inscrire les crédits au budget primitif 2018.

10 Accords-cadres de travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments lots n°2,4,7,9,10,11 et 15 - attribution

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres suivants :

Lot 02 Menuiserie bois, MENUISERIE TESSIER, ZA - Rue Henri IV, 28190 ST GEORGES SUR EURE, 212 000,00 € HT

Lot 04 Faux-plafonds, MENUISERIE TESSIER, ZA - Rue Henri IV, 28190 ST GEORGES SUR EURE, 86 700,00 € HT

Lot 07 Couverture, EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE, ZA Allée du Bois Gueslin 28630 MIGNIERES, 323 700,00 € HT

Lot 09 Electricité courant fort, GARCZYNSKI TRAPLOIR, 19-21, Avenue Gustave Eiffel, 28630 GELLAINVILLE, 306 000,00 € HT

Lot 10 Electricité courant faible, GARCZYNSKI TRAPLOIR, 19-21, Avenue Gustave Eiffel 28630 GELLAINVILLE, 131 500,00 € HT

Lot 11 Plomberie, EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE, ZA Allée du Bois Gueslin 28630 MIGNIERES, 59 500,00 € HT

Lot 15 Voilages, stores et rideaux, ROUSSEL CSF 13 rue Saint Gilles 28800 BONNEVAL, 39 500,00 € HT

11 Accord cadre pour la fourniture de matériaux dans le cadre de travaux de requalification du centre ville de Chartres - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les accords cadres suivants :

Lot 2 : Pierre en calcaire, SETP CARRIERE DE COMBLANCHIEN, Route de Villiers le Faye, 21700 COMBLANCHIEN, 280 000 € HT

Lot 3 : Fourniture de Mortier et Joint, ROUTE SERVICE INDUSTRIE (RSI), 5 allée des Merisiers 27400 HEUDEBOUVILLE, 160 000 € HT

Lot 4 : Caniveaux à fente, BIRCO, Chemin Départemental 63, 67116 REICHSTETT, 150 000 € HT

12 Acquisition et location d'équipements audiovisuels, scéniques et multimédias avec ou sans mise en œuvre pour les manifestations organisées par la ville et l'agglomération - Lot n°1 - Avenant n°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° G2016-055 relatif à objet avec la société SON LUMIERE VIDEO (SVL), ayant pour objet de modifier le programme les prestations initialement prévues, de prendre en compte des prix unitaires supplémentaires et les adjoindre au BPU et de prendre en compte des modifications de certains prix unitaires et les adjoindre au BPU.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

13 Marché de travaux de curage, désamiantage et déconstruction dans le cadre de l'opération ' OFF ' - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le marché suivant :

Marché de travaux de curage, désamiantage et déconstruction dans le cadre de l'opération «OFF», CHARTRES AMIANTE SAS, 3 rue de l'Ormeteau, 28300 LEVES, 100 000 € HT - 120 000 € TTC - 10 semaines

14 Marchés de travaux d'aménagement de la maison des syndicats et création d'une salle de réunion - Lots n°2 et 11 - avenants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les avenants n°1 aux marchés n°2017-023 et 2017-032 relatifs à l'aménagement de la maison des syndicats et création d'une salle de réunion, ayant pour objet la modification du programme des travaux et la prise en compte de l'incidence financière de ces modifications sur le montant des marchés :

Marché n°2017-023 - Désamiantage, CHARTRES AMIANTE, 3 rue de l'Ormeteau, 28300 LEVES, 27 150-27 650

Marché n°2017-032 - Bâtiments modulaires, COUGNAUD CONSTRUCTION, Mouillon-le-Captif - CS 40028, 85035 LA ROCHE SUR YON CEDEX, 198 638,11 -206 888,11

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

15 Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un niveau R+3 au Pôle administratif et mission complémentaire - adoption du programme et autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 4 voix contre

ADOpte le programme de travaux correspondant à la création d'une nouvelle élévation R+3 du pôle administratif

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le marché suivant :

marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un niveau R+3 au Pôle administratif et missions complémentaires groupement composé des membres suivants :

WILMOTTE ET ASSOCIES (mandataire) 68 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 PARIS, G. TROUVE - F TICHEPELEV, WERNER ET SOBEK, DELAGE ET COULIOU, PSL ELECTRICITE, SAISON PARAGOT, ZDKS, CB ECONOMIE, NEVEUX - ROUYER - POINT D'ORGUE ET COSIL, Enveloppe prévisionnelle des travaux : 1.200.000€ H.T.

Taux de rémunération : 15,418%

Mission OPC : taux de rémunération 1,30%

Mission SSI : rémunération forfaitaire 6.000€ H.T.

Réajustement rendus nécessaires sur le bâtiment en cours de construction du fait du nouveau niveau : 320.198,20€ H.T.

Mission complémentaire conception et plan de mise en place de la signalétique du bâtiment : 80.000,00€ H.T.

16 Marché Aménagement de l'espace serveur du nouvel hôtel de ville - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 4 voix contre

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le marché suivant :

Aménagement de l'espace serveur du nouvel hôtel de ville, Société CHARTRAINE D'ELECTRICITE, Mandataire solidaire du groupement conjoint avec BG Electricité - 110 rue de Sours -

28000 CHARTRES, 372 344.29 € HT, soit
446 813.15 € TTC

17 Marché de réalisation des réseaux, voiries et espaces verts liés à la construction de l'hôtel de ville de Chartres - Lot 2 - avenant

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 4 voix contre

APPROUVE l'avenant n°2 au marché n° 2015-142 relatif aux travaux de réalisation des réseaux, voiries et espaces verts liés à la construction de l'hôtel de ville de Chartres - lot 2 Espaces verts, ayant pour objet la modification du programme des travaux, la prolongation du délai d'exécution global, le changement du coordonnateur SPS et la prise en compte d'une plus-value financière globale de 6 715,00 € HT engendrée par la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

18 Marché pour les missions de coordination sécurité et protection de la santé pour toute prestation de niveau 2 ou 3 - résiliation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la résiliation du marché n°G2015-027 relatif aux missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) niveau 2 ou 3 avec la société DALEO CONSEILS, pour non respect des obligations contractuelles (résiliation pour faute) et sans versement d'indemnité.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite résiliation.

19 Mise en œuvre d'une Isolation Thermique par l'Extérieur pour le groupe scolaire Ambroise Paré - Lots n°1 et 2 - Autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les marchés publics suivants :

Lot n°1 : Echafaudage ISOLBA SAS, 6, route de Voves, 28800 BONNEVAL, 36 085,65 € HT soit 43 302,78 € TTC. L'ensemble des travaux objets du contrat devront être réalisés entre le 1^{er} mars et le 17 décembre 2018

Lot n°2 : Ravalement - Maçonnerie - Bardage, ISOLBA SAS, 6, route de Voves, 28800 BONNEVAL. Montant maximum de 950 000,00 € HT, soit 1 140 000,00 € TTC. L'ensemble des travaux objets du contrat devront être réalisés entre le 1^{er} mars et le 10 décembre 2018

20 Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement urbain du Quartier de Beaulieu à Chartres - Avenant n°14

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE l'avenant n°14 marché n° 2004-134 relatif à la maîtrise d'œuvre du renouvellement urbain du quartier de Beaulieu avec le groupement composé des sociétés ARC.AME, PAYSAGE Scop SARL, LE FRENE Scop SARL et VOXOA, ayant pour objet la modification des prestations initialement prévues au marché, la prise en compte d'une plus-value générale de 8 042,63 € HT et portant le montant total toutes tranches confondues du marché à 2 733 667,71 € HT.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

21 Délégation de Service Public Camping / Auberge de Jeunesse - Avenant n°3

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public relative à la gestion du Camping de Chartres et de l'Auberge de Jeunesse, conclus avec l'Établissement YA ROUSSEL MONTIGNY.

PREND EN COMPTE à compter du 1^{er} janvier 2018 les tarifs proposés et les exonérations indiquées.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

22 Passage entre le Mail Jean de Dunois et la Place Saint-Louis - cession

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE la cession de la partie de la parcelle d'environ 114 m², où se situe l'escalier reliant le Mail Jean de Dunois à la Place Saint-Louis, au profit de Chartres Métropole Habitat, à l'euro symbolique.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

23- 5 et 7 Rue du Chapeau Rouge - Cession

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE la cession des parcelles bâties, cadastrée section AY n° 184 (96 m²), située 7 rue du Chapeau Rouge, et non bâtie cadastrée section AY n° 367 (71 m²), située 5 rue du Chapeau Rouge, au prix de 180 000 € (net vendeur), au profit de la Société Civile Immobilière CHRYA, représentée par Messieurs Yann DELFIEUX et Christophe ROQUES, ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents à intervenir.

24 Z.A.C. des Clos - Rue du Clos Brette et 18 rue du Chemin Doux - Acquisition

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE l'acquisition, auprès de Chartres Métropole Habitat, des parcelles non bâties cadastrées section BV n° 457 (748 m²) et BW n° 34 (660 m²), situées respectivement rue du Clos Brette et 18 rue du Chemin Doux, au prix de 106 € le m², soit un

prix total de 149 248 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

25- 15 rue du Bourgneuf - acquisition de parcelles

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE l'acquisition de la partie de parcelle située 15 rue du Bourgneuf à Chartres, cadastrée section CZ n° 113, composée de 3 lots : lot G sur d'une superficie d'environ 610 m², lot F d'une superficie d'environ 4 100 m² et le lot H d'une superficie d'environ 370 m², à titre gratuit, auprès du groupe Interpromotion ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

26 Convention portant mise en œuvre de services communs entre la ville de Chartres et Chartres Métropole - Avenant 2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote
APPROUVE l'avenant n°2 à la convention portant mise en œuvre de services communs entre la ville de Chartres et Chartres métropole.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

27 Convention d'objectifs COS 2018-2019-2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à venir
FIXE le montant de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 à 93.547 €

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs et tous les actes y afférents

28 Convention d'objectifs Amicale 2018-2019-2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à venir
FIXE le montant de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 à 36.212 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs et tous les actes y afférents

AFFAIRES SCOLAIRES, AFFAIRES SOCIALES, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE ET SPORTS

29 Petite Enfance - convention d'accès à Mon Compte Partenaire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions

APPROUVE la convention d'accès à « mon compte partenaire » ainsi que le « Contrat de Service » pris en application de la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » et ses annexes, établie entre la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir et la Ville de Chartres, Gestionnaire des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, et ce à compter du 01/01/2018.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention définie à cet effet, et les annexes s'y rapportant.

30 Rythmes Scolaires - Rentrée scolaire 2018-2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions
APPROUVE le retour de la semaine à 4 jours à la rentrée de septembre 2018 sur le rythme suivant : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

AUTORISE le Maire ou son représentant à saisir le Directeur Académique des services départementaux de l'Éducation Nationale d'Eure-et-Loir pour lui proposer le retour à la semaine scolaire de 4 jours à la rentrée de septembre 2018

31 Association Les 3R - Avenant n°4 à la convention d'objectifs 2016-2017-2018 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE l'avenant n°4 à la convention d'objectifs 2016-2017-2018 entre l'association Les 3R et la Ville qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, à 135 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2018, à 67 500 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 à la convention d'objectifs avec l'association Les 3R et tout document y afférent.

32 Convention de participation financière de la Caisse des Dépôts à la réflexion sur les marqueurs de mémoire pour le quartier des Clos

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE la convention de cofinancement de missions d'ingénierie avec la Caisse des Dépôts et Consignations concernant les marqueurs de mémoire dans le cadre du renouvellement urbain du quartier des Clos.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

33 Associations - Subventions de fonctionnement 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote
APPROUVE les subventions 2018 aux associations, telles que détaillées en annexe dont le versement interviendra à compter de la notification.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

34 Foyer socio-éducatif Collège Hélène Boucher - Subvention 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 € Foyer socio-éducatif du Collège Hélène Boucher au titre de l'exercice 2017.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

35 Peinture et Réalités - Subvention 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 052 € à l'association Peinture et Réalités au titre de l'exercice 2017.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

36 Commune Libre du Village de Saint Brice - Avenant n°1 Convention d'objectifs 2017 - Subvention d'investissement 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Commune Libre du Village de Saint Brice » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention d'investissement 2017, à 15 000 € TTC.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Commune Libre du Village de Saint Brice » ainsi que tous les documents afférents.

37 Association RécréArt'ion - Fête de Noël du quartier Villaines-Comtesses - Subvention 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association RécréArt'ion dans le cadre de l'organisation de la fête de Noël du quartier de Villaines-Comtesses, le 3 décembre 2017, MPT des Comtesses.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

38 Chartres Horizon Football - Convention d'objectifs 2018-2019-2020 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE la convention d'objectifs entre l'Association Chartres Horizon Football et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 120 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association Chartres Horizon Football et tout document y afférent.

39 Football Club de Chartres - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Football Club de Chartres » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 750 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Football Club de Chartres » et tout document y afférent.

40 Chartres Métropole Echecs - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote
APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Chartres Métropole Echecs » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, à 30 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Chartres Métropole Echecs » et tout document y afférent.

41 Chartres Volley Ball - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Chartres Volley Ball » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 28 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Chartres Volley Ball » et tout document y afférent.

42 Rugby Chartres Métropole - Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « Rugby Chartres Métropole » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 667 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « Rugby Chartres Métropole » et tout document y afférent.

43 Chartres Association Sportive de Tennis de Table -

Avenant n°3 à la convention d'objectifs 2016-2017-2018 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'objectifs 2016-2017-2018, entre l'Association « Chartres Association Sportive de Tennis de Table » et la Ville.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018, à 500 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « Chartres Association Sportive de Tennis de Table » et tout document y afférent.

44 Vélo Sport Chartrain Athlétisme - Convention d'objectifs 2018-2019-2020 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la convention d'objectifs entre l'Association « VSC Athlétisme » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 39 500 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association « VSC Athlétisme » et tout document y afférent.

45 Vélo Sport Chartrain Cyclisme - Convention d'objectifs 2018-2019-2020 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la convention d'objectifs entre l'Association « VSC Cyclisme » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 65 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association « VSC Cyclisme » et tout document y afférent.

46 Mainvilliers-Chartres Handball (Chartres Métropole Handball) - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Mainvilliers Chartres Handball » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 50 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Mainvilliers Chartres Handball » et tout document y afférent.

47 Union Basket Chartres Métropole - Convention d'objectifs 2018-2019-2020 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la convention d'objectifs entre l'Association « Union Basket Chartres Métropole » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 607 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association « Union Basket Chartres Métropole » et tout document y afférent.

48 Avenir Basket Chartres - Convention d'objectifs 2018-2019-2020 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la convention d'objectifs entre l'Association « Avenir Basket Chartres » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 352 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association « Avenir Basket Chartres » et tout document y afférent.

49 Association Tennis Club de Chartres - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Tennis Club de Chartres » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 28 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Tennis Club de Chartres » et tout document y afférent.

50 Association Boxe Chartraine - Avenant n°2 à la convention d'objectifs - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « Boxe Chartraine » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 23 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « Boxe Chartraine » et tout document y afférent.

51 Madeleine Sports et Détente - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Madeleine Sports et Détente » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018,

saison sportive 2017/2018, à 85 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Madeleine Sports et Détente » et tout document y afférent.

52 Association Squash et Badminton de Chartres - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Squash et Badminton de Chartres » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 20 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Squash et Badminton de Chartres » et tout document y afférent.

CADRE DE VIE, TRAVAUX, PROXIMITÉ, TRANQUILLITÉ, URBANISME

53 Convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE l'avenant à la convention TEPCV visant à intégrer de nouvelles actions au projet de transition énergétique du territoire et à attribuer à la collectivité un appui financier complémentaire d'un montant de 500 000 €.

54 Autorisation de signature - Déclaration Préalable pour Place St Aignan et Rue au Lin

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les autorisations d'urbanisme listées ci-dessous et tout document y afférent.

Déclaration préalable pour :

- 1) Le réaménagement de la surface de la Place Saint-Aignan et de la rue des Grenets à Chartres.
- 2) L'aménagement paysager de la rue au Lin.

CULTURE, PROMOTION, ANIMATION

55 Demande de subvention pour le projet de recherche «Peintures murales antiques de Chartres»

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

AUTORISE M. le Maire ou à son représentant légal à signer tous les actes y afférents

56 Centre International du Vitrail - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Centre International du Vitrail » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, à 80 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2018, à 40 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Centre International du Vitrail » et tout document y afférent.

57 Entracte - Convention d'objectifs 2018-2019-2020 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la convention d'objectifs entre l'Association « ENTRACTE » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant global de la subvention de fonctionnement 2018, à 871 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement à 435 500 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association « ENTRACTE » et tout document y afférent.

58 Théâtre en pièces - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « Théâtre en Pièces » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, à 35 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2018, à 17 500 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « Théâtre en Pièces » et tout document y afférent.

59 Théâtre du Détour - Avenant n°3 à la convention d'objectifs 2016-2017-2018 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE les termes de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre l'Association « Théâtre du Détour » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, à 20 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2018, à 10 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « Théâtre du Détour » et tout document y afférent.

60 Théâtre Portail Sud - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'ob-

jectifs entre l'Association « Théâtre Portail Sud » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, à 50 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2018, à 25 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Théâtre Portail Sud » et tout document y afférent.

61 Divan Théâtre - Aide à la création - Subvention 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité ATTRIBUE une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Divan Théâtre dans le cadre de sa création « Les bonheurs d'Alice ».

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

62 Compagnie Cavalcade - Aide à la diffusion - Subvention 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité ATTRIBUE une subvention d'un montant de 3 000 € à la Compagnie Cavalcade pour la diffusion de sa création « Pompes funèbres Bénot : Une belle mort vaut mieux qu'une belle vie ! » au Festival Off d'Avignon, Théâtre Trévisé à Paris, du 5 octobre au 31 décembre 2017.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

63 Orchestre Harmonie de Chartres - Avenant n°3 à la convention d'objectifs 2016-2017-2018 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE les termes de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre l'Association « Orchestre d'Harmonie de Chartres de Chartres » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, à 40 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2018, à 20 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « Orchestre d'Harmonie de Chartres de Chartres » et tout document y afférent.

64 Association L'Instrumentarium - Avenant n°3 à la convention d'objectifs 2016-2017-2018 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE les termes de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre l'Association « Instrumentarium de Chartres » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, à 10 500 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2018, à 5 250 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « Instrumentarium de Chartres » et tout document y afférent.

65 Union des Commerçants Chartrains - Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « Union des Commerçants Chartrains » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, à 125 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2018, à 62 500 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « Union des Commerçants Chartrains » et tout document y afférent.

66 Union des Commerçants Chartrains - Avenant n°1 à la convention d'objectifs - Subvention complémentaire 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Union des Commerçants Chartrains et la Ville. FIXE le montant de la subvention complémentaire 2017 à 2 100 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 avec l'Union des Commerçants Chartrains et tout document y afférent.

67 Association Chartres'tivales - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Chartres'tivales » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, à 180 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2018, à 90 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Chartres'tivales » et tout document y afférent.

Le Maire,
Jean Pierre GORGES

Chartres en toutes lettres... 70 Voie inconnue...

Cette mention apposée au tampon sur une correspondance indique que les services postaux ne connaissent pas cette rue, qu'il est donc impossible de distribuer cet envoi, qu'il sera retourné à l'expéditeur ou versé aux rebus... Mais il existe des voies inconnues que l'on connaît : quelques exemples !

Cette carte postale, adressée en 1973, avenue des Martineaux, 28, devait être versée aux rebus : c'est précisé en rouge ! Elle était pourtant partie de Lourdes, mais le miracle n'a pas eu lieu !!! Les services postaux mentionnent la raison de cette non-distribution : « VOIE INCONNUE A CHARTRES ».

Les trois autres courriers illustrés sont bien arrivés chez leurs destinataires et pourtant personne à Chartres ne connaît ces adresses : la rue de la Monnaie, la place Saint-Martin et la place Saint-Saturnin ! Expédiés respectivement de Corbeil en 1834, de Paris en 1875 et de Courville en 1799, ces envois ont été normalement taxés à l'arrivée pour les deux premiers, et au départ (ce qui n'était pas fréquent) pour le troisième (on y lit PP = Port Payé)

Juste un brin de recherches pour trouver la situation actuelle de ces trois destinations. Elles sont situées dans le même quartier du centre-ville. La rue de la Monnaie est en 2018, la partie haute de la rue de la Pie, la place Saint-Martin est devenue Place Estienne-d'Orves, et la place Saint-Saturnin, la place Marceau... On peut facilement en trouver d'autres... pour permettre à la collection de nous emmener sur les voies de l'Histoire !

Jean-Francis RESSORT
Président - Cercle philatélique chartrain
philachartes.unblog.fr



Contribution d'un collectionneur irrévérencieux à l'évènement qui secoue la France...

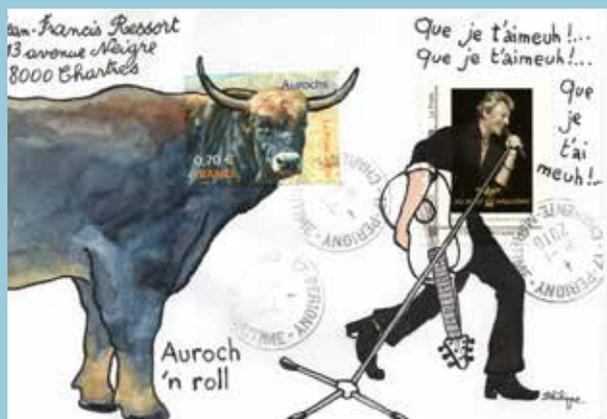


Le verso du même timbre : le timbre « ordinaire »...



... et le timbre « djauni » !

Un courrier reçu en 2010.





Chartres métropole est heureuse de souhaiter
la bienvenue à ses 20 nouvelles communes

